

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 22 août 2017

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 22 août 2017

1^{re} séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 22 août 2017, à 18 h

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour	4
Prestation de serment de M^{mes} et MM. Nicolas Tripet (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Dominique Gigon (Soc.), Line Droël (Soc.), Sara Soto (Les Verts), Anne Berguerand (Les Verts), Johan Pain (EàG), remplaçant M^{mes} et MM. Pierre Ethenoz (PLR), Carine Carvalho Arruda (Soc.), Sarah Neumann (Soc.), Arnaud Bouverat (Soc.), Léonore Porchet (Les Verts), Séverine Evéquo (Les Verts), Hadrien Buclin (EàG), démissionnaires	12
Communications	
Démission du Conseil communal de M. Jean-Michel Dolivo	13
Démission du Conseil communal de M. Gilles Meystre	14
Démission du Conseil communal de M. Henri Ricart	15
Courriel de M ^{me} Marlène Voutat annonçant sa démission de la Commission permanente des pétitions	15
Courriel de M ^{me} Alice Genoud annonçant sa démission de la Commission permanente des pétitions	16
Naissance de la fille de M. Benoît Gaillard	16
Procès-verbal de la transmission des pouvoirs	17
Communications – Bureau du Conseil	
Rappel du devoir de secret de fonction et du niveau de confidentialité des documents	18
Rappel rédaction rapports de commission	18
Communications – Dépôts	
Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 signatures) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie »	19
Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 signatures) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) »	20
Pétition de M. et M ^{me} Radoslav et Stoja Pantic et consorts (263 signatures) : « Contre le projet d'un salon de prostitution à Mathurin-Cordier 13 »	21
Communications	
Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 22 août 2017 pour les Préavis N ^{os} 2017/25, 2017/15 et 2017/14	21
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Jean-Luc Chollet du 31 janvier 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Faillite de la plateforme bio locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? »	22
Réponse de la Municipalité à la Question n ^o 14 de M. Henchoz Jean-Daniel, déposée le 2 mai 2017, « Liaison Colline-Montelly : la mobilité douce marque le pas »	35

Réponse de la Municipalité à la Question n° 15 de M. Kamenica Musa, déposée le 2 mai 2017 « Quelle démarche prévoit la Municipalité pour informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation ? »	37
Réponse de la Municipalité à la Question n° 17 de M ^{me} Sara Gnoni, déposée le 23 mai 2017, « Quels sont les endroits où la baignade est autorisée sur les rives du lac Léman de notre ville ? »	38
Lettre de la Municipalité concernant le refus du projet de démolition/reconstruction – Rue des Fontenailles 21-23 – Traitement des deux pétitions y relatives	41
Lettre de la Municipalité concernant la séance d'information au sujet des récentes décisions de la CPCL	41
Réponse de la Municipalité à la Question n° 18 de M ^{me} Laurence Mundinger-Jaccard, déposée le 30 mai 2017 « Quid du Flagship Store IQOS de Philip Morris au Flon suite aux résultats des recherches du Prof. Auer de la PMU ? » et à la résolution de M ^{me} Laurence Mundinger-Jaccard du 15 novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M ^{me} Mundinger-Jaccard : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-ton ? »	42
Communication – Dépôt	
Question écrite de M. Bertrand Picard : « Qu'en est-il du risque d'obsolescence des supports électroniques dans le domaine des archives de la Ville et de leur garantie de durabilité pour une exploitation ultérieure ? »	45
Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrot, brasseries et pintes historiques de Lausanne »	46
Postulat de M ^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables	46
Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer et consorts : « Pour une récréation des cours de récréation »	46
Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? »	46
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! »	46
Interpellation de M ^{me} Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement, et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clef de la hiérarchie administrative alors que la commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? »	46
Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? »	47
Interpellation urgente de M ^{me} Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »	47
Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! »	47
Interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Nouveaux horaires de stationnement dans l'hyper centre ou comment créer un nouvel enclos pour 1600 'vaches-à-lait' supplémentaires »	47
Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Carine Carvalho Arruda (Soc.)	47

Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Arnaud Bouverat (Soc.)	48
Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), démissionnaire	48
Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Séverine Evéquoz (Les Verts)	49
Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Hadrien Buclin (EàG)	49
Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Léonore Porchet (Les Verts)	49
Questions orales	50
Demande d'un crédit de construction pour le complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré et du transfert de la parcelle 7302 du Patrimoine financier au Patrimoine administratif	
Préavis N° 2017/25 du 15 juin 2017	55
Discussion	55
Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495 000.- pour un programme de travaux additionnels	
Préavis N° 2017/15 du 13 avril 2017	60
Discussion	60

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{mes} et MM. Nicolas Tripet (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Dominique Gigon (Soc.), Line Droël (Soc.), Sara Soto (Les Verts), Anne Berguerand (Les Verts), Johan Pain (EàG), remplaçant M^{mes} et MM. Pierre Ethenoz (PLR), Carine Carvalho Arruda (Soc.), Sarah Neumann (Soc.), Arnaud Bouverat (Soc.), Léonore Porchet (Les Verts), Séverine Evéquo (Les Verts), Hadrien Buclin (EàG), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M^{me} Carine Carvalho Arruda (Soc.).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Arnaud Bouverat (Soc.).
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), démissionnaire.
6. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts).
7. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Hadrien Buclin (EàG).
8. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Léonore Porchet (Les Verts).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.
- R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.
- R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.
- R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).
- R79. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- R80. Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R81. Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).

- R82. Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R86. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). FILIPPO RIVOLA.
- R88. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). QUENTIN BEAUSIRE.
- R89a. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » (FIM).
- R89b. Postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R1. Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-PASCAL GENDRE).
- R2. Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R3. Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R4. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). SANDRA PERNET.
- R5. Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R6. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R7. Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.
- R8. Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). SARAH NEUMANN.
- R9. Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). HENRI RICART.
- R10a. Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE).
- R10b. Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R11. Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R12. Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). CARINE CARVALHO ARRUDA.

- R13. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.
- R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). YVAN SALZMANN.
- R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). MANUEL DONZE.
- R16. Préavis N° 2017/14 : Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de pensions du personnel communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs). Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R17. Préavis N° 2017/15 : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495'000.– pour un programme de travaux additionnels. (LEA, CD). CAROLINE ALVAREZ HENRY.
- R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R19. Préavis N° 2017/25 : Demande d'un crédit de construction pour le complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré et du transfert de la parcelle 7302 du Patrimoine financier au Patrimoine administratif. (EJQ). ALAIN HUBLER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI72. Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir ». (18°/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI73. Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires ». (18°/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI77. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! ». (22°/13.6.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4°/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4°/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7°/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4°/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5°/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.

- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9^e/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12^e/17.1.17) [FIM/9.3.17]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » (13^e/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7^e/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7^e/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT49. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13^e/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13^e/31.1.17) [LEA/4.5.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD/11.5.17]. DISCUSSION.

- INT1. Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, LEA/22.6.17]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel ». (20^e/23.5.17) [SE/29.6.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **5.9.17** (18 h et 20 h 30), **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **16.1.18** (18 h et 20 h 30), **30.1.18** (18 h et 20 h 30), **13.2.18** (18 h et 20 h 30), **6.3.18** (18 h et 20 h 30), **20.3.18** (18 h et 20 h 30), **27.3.18** (18 h et 20 h 30), **24.4.18** (18 h et 20 h 30), **8.5.18** (18 h et 20 h 30), **22.5.18** (18 h et 20 h 30), **29.5.18** (18 h et 20 h 30), **12.6.18** (18 h et 20 h 30), **13.6.18** (18 h), **26.6.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **28.8.18** (de 18 h à 20 h), **11.9.18** (18 h et 20 h 30), **18.9.18** (18 h et 20 h 30), **2.10.18** (18 h et 20 h 30), **9.10.18** (18 h et 20 h 30), **6.11.18** (18 h et 20 h 30), **20.11.18** (18 h et 20 h 30), **4.12.18** (18 h et 20 h 30), **5.12.18** (19 h 30), **11.12.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape » (FIM, CD). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). **HENRI KLUNGE.**
- 2.5.17 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). **LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/11 : Construction d'un immeuble de 22 logements, au sein du complexe d'immeubles de la Coopérative d'habitation des employés du rail sis avenue de Cour 154-156. Adaptation du droit de superficie distinct et permanent n° 334. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent. (CD, LEA). **KARINE ROCH.**
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **PHILIPP STAUBER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). **LATHA HEINIGER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 13.6.17 Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). **ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.**
- 13.6.17 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). **MURIEL CHENAUX MESNIER.**
- 13.6.17 Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour

une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). **CEDRIC FRACHEBOUD.**

- 22.8.17 Préavis N° 2017/20 : Projet de construction d'un bâtiment sis avenue de Morges 58 et chemin de Renens 7A, certifié Minergie-P-ECO® dans une démarche de Société à 2000 watts, comprenant 78 logements dont 27 subventionnés, 27 à loyers régulés et 24 à loyers libres, ainsi que deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures. Modification de l'état des servitudes grevant la parcelle n° 352. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 352 en faveur de l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. Octroi d'une subvention annuelle linéaire pour 27 logements subventionnés à l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. (CD, LEA). **HENRI KLUNGE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). **ALAIN HUBLER.**
- 22.8.17 Préavis N° 2017/22 : Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz. (FIM, SiL). **PHILIPPE MIVELAZ.**
- 22.8.17 Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 22.8.17 Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). **MARIE-THERESE SANGRA.**
- 22.8.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). **MUSA KAMENICA.**
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). **PIERRE CONSCIENCE.**
- 22.8.17 Préavis N° 2017/23 : Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois. (SE, EJQ). **JEAN-DANIEL HENCHOZ.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/24 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (CD). **CAROLINE ALVAREZ-HENRY.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). **GAËLLE LAPIQUE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). **QUENTIN BEAUSIRE.**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**

- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 2.5.17 Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18^e/2.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 2.5.17 Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? ». (18^e/2.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20^e/23.5.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22^e/13.6.17) [SE, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22^e/13.6.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22^e/13.6.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22^e/13.6.17) [FIM, LEA]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22^e/13.6.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Géraldine Bouchez, Louis Dana, Jean-Pascal Gendre, Françoise Longchamp, Pedro Martin, Namasivayam Thambipillai, Diane Wild

Membres absents non excusés : M. Fabrice Moscheni

Membres présents 92

Membres absents excusés 7

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Chers conseillères et conseillers communaux, le quorum est atteint. La première séance du Conseil communal peut donc débiter. J'espère que vous avez tous passé un bel été et que vous êtes d'humeur joyeuse pour entamer cette soirée.

En préambule et avant d'accueillir nos nouveaux collègues, j'aimerais tout d'abord saluer la présence des anciennes présidentes et anciens présidents du Conseil communal qui lors de la première séance du Conseil se retrouvent pour partager un moment convivial et qui nous font le plaisir de passer cette séance avec nous.

(Applaudissements)

Je salue aussi la présence d'autres personnes, pas forcément des anciens présidentes et présidents.

La présidente : – Nous allons procéder à la prestation de serment de nos nouveaux collègues M^{mes} Line Droël, Sara Soto, Anne Berguerand et MM. Nicolas Tripet, Gianfranco Gazzola, Dominique Gigon et Johan Pain. Et je prie messieurs les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever. *(Les nouveaux conseillers sont introduits dans la salle)*

Prestation de serment de M^{mes} et MM. Nicolas Tripet (PLR), Gianfranco Gazzola (Soc.), Dominique Gigon (Soc.), Line Droël (Soc.), Sara Soto (Les Verts), Anne Berguerand (Les Verts), Johan Pain (EàG), remplaçant M^{mes} et MM. Pierre Ethenoz (PLR), Carine Carvalho Arruda (Soc.), Sarah Neumann (Soc.), Arnaud Bouverat (Soc.), Léonore Porchet (Les Verts), Séverine Evéquo (Les Verts), Hadrien Buclin (EàG), démissionnaires

(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers)

La présidente : – Mesdames Line Droël, Sara Soto, Anne Berguerand, messieurs Nicolas Tripet, Gianfranco Gazzola, Dominique Gigon et M. Johan Pain, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La présidente : – Madame Droël ?

M^{me} Line Droël (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Madame Soto ?

M^{me} Sara Soto (Les Verts) : – Je le promets.

La présidente : – Madame Berguerand ?

M^{me} Anne Berguerand (Les Verts) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Tripet ?

M. Nicolas Tripet (PLR) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Gazzola ?

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Monsieur Gigon ?

M. Dominique Gigon (Soc.) : – Je le promets.

La présidente : – Et monsieur Pain ?

M. Johan Pain (EàG) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment et je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous prie de prendre place auprès de vos collègues.

(Applaudissements)

La présidente : – Je vais passer à la lecture de différentes lettres de démission. *(La présidente lit les courriers)*

Communication

Démission du Conseil communal de M. Jean-Michel Dolivo

Lausanne, le 15 juillet 2017

Madame la Présidente du Conseil,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Suite à ma réélection au Grand Conseil, je vous annonce ma démission du Conseil communal pour le 23 août 2017. Je vous remercie d'annoncer cette démission lors de la séance du 22 août de notre Conseil.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, pour les débats et échanges que j'ai eus lors des séances du Conseil et en commission. Avec mes collègues d'Ensemble à Gauche, je n'ai pas manqué, parfois, de critiquer vertement certaines propositions et positions de mes collègues d'autres groupes politiques de ce Conseil et de la Municipalité. Je partage entièrement l'avis de la grande révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg qui affirmait, en 1918, que (je cite) « la liberté ce n'est pas la liberté des membres du parti ou des partisans du gouvernement fussent-ils aussi nombreux qu'on voudra. La liberté c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement ».

Je formule tous mes vœux pour votre année de présidence ainsi que pour la suite des débats dans le Conseil.

Avec mes salutations cordiales

(Signé) Jean-Michel Dolivo

La présidente : – M. Dolivo est entré au Conseil le 1^{er} juillet 2006, ressorti je pense quelques fois et re-rentre au 1^{er} juillet 2016. Il a siégé dans la Commission de recours en matière d'impôt et fait partie, maintenant, du Grand Conseil. Nous lui souhaitons bon vent.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Gilles Meystre

Lausanne, le 22 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Par ces quelques lignes, je vous présente ma démission du Conseil communal, après 16 années passées dans ses rangs. Mon temps de stationnement est en effet passé et je ne voudrais nullement être qualifié d'« élu ventouse » au sein de ce parlement...

Tantôt poil à gratter de la majorité, tantôt passerelle entre des camps a priori divisés, j'ai eu un plaisir immense à pouvoir proposer, débattre et dénoncer, ironiser, soutenir et négocier, écouter, construire et relayer, dans de nombreux dossiers qu'il serait trop long d'énumérer.

Je ne saurais néanmoins mettre un point final à ce premier chapitre de ma vie politique sans remercier mon parti bien sûr, quelques personnalités que je ne pourrai oublier :

Doris et Thérèse d'abord, qui m'ont motivé à briguer un siège dans ce parlement et solidement soutenu pendant 20 ans

Olivier, qui dans un tout autre style, m'a toujours encouragé et parfois même... rudoyé !

Silvia, rarement ménagée et jamais égalée, pour démarrer au quart de tour en plénum comme pour boire le « godet de la paix », sous le signe de l'amitié et du respect.

Serge, Fabrice et Solange, Charles-Denis, Jean-Luc et Nicolas, dont la hauteur de vue nous a souvent sauvés de la Commedia dell'arte...

Jean-Michel et Alain, Mathieu et PA, Yves et Natacha, piments multicolores de nos débats.

Sans eux, sans vous, sans tous ceux que j'oublie, mes 16 ans de mandat n'auraient jamais été aussi savoureux. MERCI !

Ma gratitude aussi à celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre de ce parlement et sont autant de rouages essentiels à nos travaux : huissiers, membres du secrétariat du conseil, greffières et greffiers de nos commissions.

Tout mon respect enfin à chacun d'entre vous, qui consacrez énergie, temps et réflexion à notre ville, et qui acceptez les sacrifices professionnels, familiaux et personnels induits par la charge. Les idées nous divisent, mais le dévouement vous rassemble. Merci !

Avec mes reconnaissants messages

(Signé) *Gilles Meystre*

(*Applaudissements*)

La présidente : – Il est entré le 1^{er} janvier 2002 et a siégé dans de nombreuses commissions, telles que finances et politique régionale. Il est président de la Commission marketing de GastroSuisse, de l'Union des Bourgeois de Lausanne et de la Société de développement du Sud-Ouest lausannois. Nous souhaitons donc aussi bon vent à M. Gilles Meystre pour la suite.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Henri Ricart

Lausanne, le 18 août 2017

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Par ces quelques lignes, je vous fais part avec regret de ma décision de démissionner du Conseil communal avec effet au jeudi 31 août 2017. Par son caractère de milice, le mandat que nous exerçons au sein de ce plénum requiert en effet des disponibilités que mon activité professionnelle ne me permet malheureusement plus de dégager.

Je souhaite profiter de ce courrier pour vous remercier toutes et tous pour nos nombreux échanges durant cette première année de la législature. J'ai eu beaucoup de plaisir à découvrir ce monde en apparence fermé qu'est la politique, et par la même occasion de mieux connaître, par le biais notamment du travail en commission, ma ville et les défis auxquels elle fait face. Cette période riche en émotions et en apprentissages m'a apporté une connaissance et un savoir supplémentaire dans ma ligne de vie.

Sur un plan plus politique, je conserve de cette expérience la satisfaction d'avoir contribué, avec mes collègues du PLC, et votre soutien, à l'élection du plus jeune président qu'ait à ce jour connu notre assemblée. Durant l'année écoulée, je n'ai pas regretté un seul instant notre décision de le proposer à la candidature.

J'ai également pu mesurer la difficulté qu'il y a parfois à représenter la minorité au sein de ce Conseil. Je sais que mes collègues du groupe PLC continueront de se battre pour notre vision du développement de la ville, ainsi que pour des finances publiques assainies.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente suite de législature : qu'elle vous apporte l'inspiration et la force de faire juste, au service de nos concitoyens.

Avec mes salutations cordiales,

(Signé) *Henri Ricart*

La présidente : – M. Ricart est entré au 1^{er} juillet 2016 et a surtout siégé dans la Commission des finances. Il est membre fondateur du groupe Libéral-conservateur constitué formellement le 26 mai 2016. Nous souhaitons également beaucoup de plaisir dans la suite pour M. Ricart.

La présidente : – Le quatrième est le mien qui vous annonce ma démission à la Commission des pétitions avec effet immédiat en raison de mon mandat présidentiel.

Communication

Courriel de M^{me} Marlène Voutat annonçant sa démission de la Commission permanente des pétitions

De : Voutat Marlène

Envoyé : vendredi 18 août 2017 16:28

À : Tétaz Frédéric

Cc : Monbaron Dominique

Objet : démission de la commission des pétitions

Hello Frédéric et Mme Monbaron

Ce petit mail pour aviser de manière formelle ma démission de la commission des pétitions, pour la séance du 22 août 2017, en raison de mon mandat présidentiel du Conseil communal.

A insérer dans les informations démission

Bon weekend et cordiales salutations

Marlène Voutat

La présidente : – Et le dernier courrier est également une démission de la Commission des pétitions...

Communication

Courriel de M^{me} Alice Genoud annonçant sa démission de la Commission permanente des pétitions

De : Alice Genoud

Envoyé : dimanche 20 août 2017 20:32

À : Tétaz Frédéric; Henri Klunge

Cc : Daniel Dubas

Objet : Démission de la commission des pétitions

Monsieur le Secrétaire, Monsieur le Président de la commission des pétitions,

Par ce mail je vous fais part à regret de ma démission de la commission des pétitions. En effet, après ma nomination à la commission de politique régionale il me semble logique et bénéfique de pouvoir laisser ma place à un ou une de mes collègues dans cette commission permanente. J'ai eu beaucoup de plaisir pendant cette année à pouvoir être au contact des préoccupations de nos concitoyens, sur des thématiques variées et passionnantes.

Je vous souhaite une très belle continuation dans ce climat serein et constructif qui a été le nôtre.

Je vous adresse mes plus sincères salutations,

Alice Genoud

Communication

Naissance de la fille de M. Benoît Gaillard

La présidente : – Nous en avons terminé avec les démissions. Une dernière information, nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée sur cette terre, je dirais en tout cas parmi nous, de Salomé, née le 10 août 2017, qui est la fille de Benoît Gaillard, et que nous embrassons ainsi que toute la petite famille.

(Applaudissements)

Communication

Procès-verbal de la transmission des pouvoirs

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, lundi trois juillet deux mille dix-sept à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2016-2017 et 2017-2018 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2016.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : [Le président] *a la garde du sceau du Conseil*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 56 ; d'un onglet ou registre contenant les procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés authentiques des décisions prises par le Conseil communal pendant l'année 2016-2017 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 56 (législature 2016-2021), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2016, reliés par législatures jusqu'au N° 55, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2016-2017 :

Le président :	Valentin CHRISTE
La 1 ^{re} vice-présidente :	Marlène VOUTAT
Le 2 ^e vice-président :	Valéry BEAUD
Les scrutatrices :	Thanh-My TRAN-NHU
	Eliane AUBERT
Le scrutateur suppléant :	Jacques-Etienne RASTORFER
La scrutatrice suppléante :	Diane WILD
Le secrétaire :	Frédéric Tétaz

Pour le Bureau de l'an 2017-2018 :

La présidente :	Marlène VOUTAT
Le 1 ^{er} vice-président :	Valéry BEAUD
La 2 ^e vice-présidente :	Sandrine SCHLIENGER
Le scrutateur :	Jacques-Etienne RASTORFER
La scrutatrice :	Graziella SCHALLER
Les scrutatrices suppléantes :	Thanh-My TRAN-NHU
	Eliane AUBERT
Le secrétaire :	Frédéric TÉTAZ

Communication – Bureau du Conseil

Rappel du devoir de secret de fonction et du niveau de confidentialité des documents

Lausanne, le 6 juin 2017

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La législature 2016-2021 a vu le renouvellement d'un bon nombre de conseillères et conseillers communaux. C'est pourquoi le Bureau juge utile de rappeler un certain nombre de points pour le bon fonctionnement du Conseil.

Les conseillères et conseillers doivent :

- respecter le secret de fonction, notamment le secret des discussions qui ont lieu en séance de commission (art. 40c, 40d, 40h, 40i, 93a, 93e LC) ; en outre, lorsqu'il constate que des faits couverts par le secret de fonction ont été divulgués, le bureau du conseil en informe le préfet du district qui instruit une enquête administrative. Lorsque cette enquête révèle des faits susceptibles de constituer une infraction au sens de la loi pénale, le préfet transmet le dossier au procureur de l'arrondissement concerné (art. 40d al. 3 LC) ;
- vérifier si un document est confidentiel, avec accès aux seuls membres de la Commission, avec accès aux seuls membres du Conseil, ou s'il est public. Lorsque les documents en leur possession ne sont pas accessibles directement depuis internet, par l'ordre du jour du Conseil ou une page du site de la Ville, ou lorsqu'ils les ont reçus en séance de commission, les membres du Conseil s'adressent au secrétariat du Conseil ou au municipal concerné pour savoir s'ils peuvent être diffusés. Les présidents rapporteurs de commission vérifient auprès du municipal concerné que les documents reçus peuvent être annexés au rapport de commission et ainsi être rendus publics ou si l'accès doit être réservé aux seuls membres du Conseil (art. 8, 9, 14, 15, 16 Linfo).

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication – Bureau du Conseil

Rappel rédaction rapports de commission

Lausanne, le 6 juin 2017

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La législature 2016-2021 a vu le renouvellement d'un bon nombre de conseillères et conseillers communaux. C'est pourquoi le Bureau juge utile de rappeler en quoi consiste un rapport de commission.

Il arrive de plus en plus fréquemment que les rapports soient des copier-coller des notes de séances, desquelles ont été supprimés les noms des commissaires qui se sont exprimés. Or un rapport de commission demande un travail de synthèse des discussions et des positions ; et une présentation claire des décisions prises par la commission. Un canevas est à votre disposition sur Extranet.

Pour rappel, l'art. 22 RCCL donne la charge au Bureau de veiller à la régularité des travaux des commissions, mais non pas de valider leurs rapports. Il n'en aurait d'ailleurs ni l'opportunité – les rapports sont souvent rendus au dernier moment – ni le temps. La rédaction est donc de la responsabilité des présidents et des membres desdites commissions.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication – Dépôt

Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 signatures) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie »

Lausanne, le 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Au nom des jeunes de mon quartier j'ai l'avantage de vous transmettre la pétition

« POUR L'INSTALLATION DE BARRES DE MUSCULATION DANS LE QUARTIER DE MONTOIE »

En effet les jeunes du quartier souhaitent voir installer de telles barres afin de bénéficier d'une activité sportive en plein air ouverte à toutes et à tous. Ils se sont mobilisés pour recueillir ces signatures et nous sommes certains que vous ferez bonne accueil à cette requête.

Avant de pouvoir échanger de vive voix avec vous autour de ce projet au nom des jeunes de mon quartier je vous adresse, Mesdames et Messieurs mes salutations respectueuses.

Pour les jeunes du quartier de Montoie : Nabil ALAOUI ISMAILI

(Signé) *Nabil Alaoui Ismaili*

Texte de la pétition

PÉTITION POUR L'INSTALLATION DE BARRES DE MUSCULATION DANS LE QUARTIER DE MONTOIE A PROXIMITÉ DU TERRAIN DE FOOT ET DE LA PLACE DE JEUX EN DESSOUS DE L'ÉCOLE

Lessoussignés appuient la demande des jeunes du quartier de Montoie qui souhaitent voir installer des barres de musculation dans leur quartier. Cela permettra aux jeunes de Montoie de bénéficier d'une activité sportive en plein air pour tous les âges et en libre accès.



Nom	Prénom	Adresse	Signature

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 signatures) : « Bellerive plage ‘aménagée’ : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) »

Lausanne, le 24 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Veillez prendre note de notre pétition relative au nouvel aménagement de Bellerive.

Nous vous annexons les signatures d’une majorité de Lausannoises et Lausannois mécontents. La Direction de la piscine a créé un secteur avec chaises longues et parasols pour les clients qui déboursent Fr. 10.-- (nouveau 2017)

Nous ne sommes pas contre la location tant que les intéressés peuvent s’installer sur toute la surface de la piscine.

Nous souhaitons que le bord du lac reste sans zone définie et non occupée par des parasols (légers) et chaises empilées sur le sable.

Dans un premier temps (suite à mes interventions ?) les barrières furent retirées.

Dans quelques saisons, nous craignons que le bord du lac ressemble à des plages "privatisées". Nous applaudissons le parc aquatique et l’espace pour enfants.

Je vous rencontre volontiers pour vous communiquer nos doléances.

Dans l’attente de votre confirmation de réception, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(Signé) *Bertrand Dumusc*

Copie : Direction Piscine Bellerive

Texte de la pétition

Nous, signataires de cette pétition, demandons aux responsables de la ville de Lausanne de réhabiliter la plage de Bellerive (lac). L’aménagement avec barrières, palmiers et chaises longues doit retrouver son état naturel. Les abonnés fidèles depuis des décennies ne veulent pas que la plage devienne artificielle. Nous nous opposons à cette décision de la Direction de Bellerive sans consultation des habitués.

Nom	Prénom	Ville	Signature
-----	--------	-------	-----------

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication – Dépôt

Pétition de M. et M^{me} Radoslav et Stoja Pantic et consorts (263 signatures) : « Contre le projet d'un salon de prostitution à Mathurin-Cordier 13 »

Lausanne, le 27 juillet 2017

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

En annexe, nous vous prions de trouver une pétition contre le projet d'un salon de prostitution à

Mathurin-Cordier 13, soit 20 pages pour un total de 263 signatures.

Ce salon n'a rien à faire en plein milieu d'un quartier d'habitation, très fréquenté par les enfants (un gymnase et deux bâtiments scolaires, ainsi que dans l'immeuble concerné un APEMS et une garderie).

Depuis 14 années, nous tenons la boulangerie-pâtisserie Rado, à quelques pas du projet de maison close, et nous pouvons témoigner de la saine vitalité d'un secteur de la ville où les commerçants ne comptent pas leur peine, s'investissant sans relâche et en bonne entente avec les habitants et les clients. Un salon de prostitution n'apporterait rien de bon.

Surtout, les enfants auraient à pâtir d'un négoce bien peu édifiant. Et il est regrettable que la mise à l'enquête ait eu lieu quand les habitués du quartier, c'est-à-dire les enfants, leurs parents et les enseignants, sont en vacances. Combien parmi eux vont-ils découvrir ce projet trop tard, alors que le délai d'opposition sera passé? C'est pourquoi, avec des habitants et quelques autres personnes concernées, nous avons pris la décision de vous soumettre avec confiance notre souci et de vous adresser la pétition jointe à ces lignes.

Au nom des signataires, nous vous remercions de la bonne suite qui y sera donnée et vous prions de recevoir, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

(Singé) *Radoslav Pantic et Stoja Pantic*

Annexe : une pétition

Texte de la pétition

Pétition contre Local dédié à la prostitution Rue Mathurin-cordier 13, 1005 Lausanne.
«Transformation au sous-sol et au rez-de-chaussée et changement d'affectation pour la création d'un salon de thérapie sexuelle (prostitution) »

Parc.3062 ECA 13563

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 22 août 2017 pour les Préavis N^{os} 2017/25, 2017/15 et 2017/14

Lausanne, le 10 août 2017

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2017/25 – EJJ : Demande d'un crédit de construction pour le complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré et du transfert de la parcelle 7302 du Patrimoine financier au Patrimoine administratif.

Motif : Le 13 juin dernier, le Conseil communal a adopté en urgence le plan de quartier réglant la question du droit du sol en vue de la construction de l'école de Riant-Pré. Comme annoncé alors, la suite logique du projet consiste à soumettre au Conseil communal le crédit de construction, de soumettre le projet à l'enquête publique et de gérer les appels d'offres, dans l'espoir de commencer le chantier avant l'hiver prochain. Un premier signal politique positif a été donné par la commission technique du Conseil communal, qui s'est réunie le 10 juillet. D'où l'importance que le plénum statue sur son préavis dès la rentrée d'août pour libérer les montants nécessaires à la phase de réalisation.

Préavis N° 2017/15 – LEA/CD : Musée historique de Lausanne – Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment – Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495'000.- pour un programme de travaux additionnels.

Motif : Le programme de travaux additionnels, et tout particulièrement la suppression des deux verrières existantes et la modification de la façade d'entrée par l'installation d'une ouverture face à la cathédrale, doit recevoir rapidement les autorisations nécessaires pour l'introduire dans le calendrier des opérations afin de les coordonner avec l'ensemble des travaux et éviter d'éventuels coûts supplémentaires.

Préavis N° 2017/14 – LEA : Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de Pensions du Personnel Communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs) - Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement.

Motif : Le premier bâtiment est presque en totalité vide afin de permettre sa démolition avant l'hiver. En effet, la perte locative ainsi que les éventuels frais de chauffage sont déjà importants et doivent être limités au maximum. Ainsi, il y a lieu que les travaux puissent débiter au plus vite.

Comme il s'agit de la séance de reprise, la Municipalité comprendrait que cette dernière urgence soit éventuellement repoussée à la séance du 6 septembre 2017.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Jean-Luc Chollet du 31 janvier 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Faillite de la plateforme bio locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? »

Lausanne, le 8 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

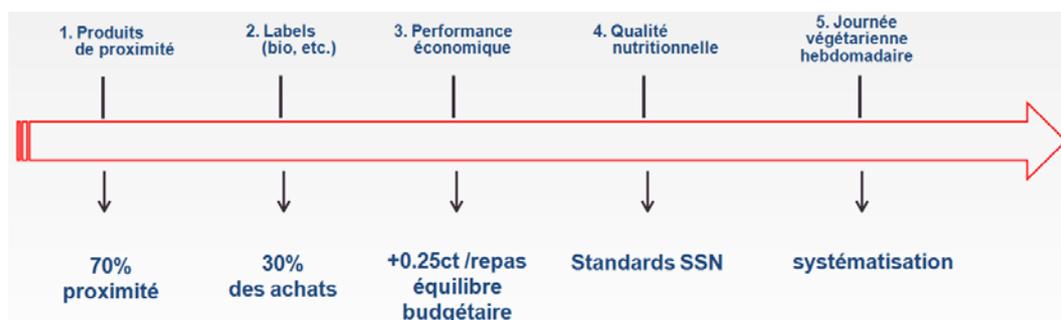
Lors de sa séance du 31 janvier 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet « Faillite de la plateforme bio locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au plus vite ses intentions et les mesures qu'elle compte mettre en place pour garantir la qualité nutritionnelle, environnementale et sociale de la restauration collective municipale à court et moyen terme, compte tenu de la faillite de la coopérative PlatejomLe Bio locale ».

Réponse de la Municipalité

La qualité nutritionnelle, environnementale et sociale de la restauration collective municipale fait partie des objectifs du Plan de restauration collective durable (RCD) mis en œuvre depuis 2016.

Le plan RCD prévoit cinq objectifs relatifs à la politique d'achat alimentaire, à la performance économique, ainsi qu'à la qualité nutritionnelle des repas produits. Nous joignons à la présente communication, le bilan 2016 du plan RCD, Ire étape. Nous pouvons ainsi observer que toutes les cuisines de production ont dépassé l'objectif posé pour 2016 de 20% de produits labellisés toutes catégories confondues.



Le Comité de pilotage RCD a validé le plan de sensibilisation et de communication devant être déployé la même année. Le plan prévoit des mesures de sensibilisation-formation pour le personnel éducatif, des ateliers et des événements pour les enfants des centres de vie infantile et les jeunes des réfectoires, un livre et une vidéo pour les enfants et les parents, ainsi que l'organisation d'un événement en 2018, prévu dans le cadre de la semaine du goût (à définir).

S'agissant de la qualité nutritionnelle, la ville de Lausanne a reçu le 1er prix de « Santé-Entreprise 2017 » pour la qualité du travail intitulé « nutriMenu Lausanne ». Citons ici que l'ensemble des APEMS sont également labellisés Fourchette Verte.

Les éléments traitant de la question des produits de proximité et des labels permettent de garantir la qualité environnementale, nutritionnelle et sociale de notre plan déployé sur l'ensemble de la restauration collective. Aujourd'hui, nous nous situons à mi-parcours de la résiliation des objectifs du plan RCD. Le résultat final sera communiqué en 2018.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : ment.

Annexe



RESTAURATION | RCD
COLLECTIVE DURABLE

BILAN 2016

Unité développement durable
Service d'accueil de jour de l'enfance
Mars 2017

Table des matières

1. Objectifs	p. 3
2. Chiffres-clés	p. 3
3. Mise en œuvre	p. 3
4. Résultats « Proximité » & « Labels »	p. 5
4.1 Composition du panier par catégorie de produits : gestion directe + gestion concédée	p. 5
4.2 Indicateur « Proximité »	p. 6
4.3 Indicateur « Labels »	p. 6
4.4 Analyse « Proximité » & « Labels »	p. 7
5. Résultats « Performance économique »	p. 8
6. Résultats « Qualité nutritionnelle »	p. 9
6.1 Analyse « Qualité nutritionnelle »	p. 9
7. Résultats « Journée végétarienne »	p. 10
8. Déroulement Plan RCD 2017	p. 10

1. Objectifs Plan RCD

Ce rapport restitue les résultats 2016 sur les 5 objectifs.	2016	2017
1. Proximité & Traçabilité géographique 70% d'approvisionnement dans un rayon de 70 km/Lausanne, d'ici à 2017	50%	70%
2. Labels & Mode production 1/3 de l'approvisionnement labellisé, tous labels confondus, d'ici à 2017	20%	30%
3. Performance économique Equilibre des budgets alloués sur 2 ans (moyenne 2016-2017)		À 2 ans
4. Qualité nutritionnelle Conformité aux normes de la Société Suisse de Nutrition (SSN) en fonction des âges		immédiat
5. Journée végétarienne hebdomadaire Systématisation de la mesure dans toutes les structures de consommation (aléatoire dans la semaine).		immédiat

2. Chiffres clés

Organisation à large échelle : ~ 1'300'000 repas/an

❖	6370	production repas/jour
❖	45	producteurs de repas
❖	50	sites de production
❖	159	sites de consommation

6 audiences

❖	CVE, UAPE	4 mois – 4-6 ans
❖	Accueil parascolaire (APEMS)	4-6 ans – 6-10 ans
❖	Réfectoires scolaires	11 ans – 16 ans
❖	Ecoles à la montagne	8 ans – 12 ans
❖	Cafétérias professionnelles	adultes
❖	1 restaurant public "Au goût du jour"	tous

3. Mise en oeuvre

Validé par le Conseil communal, le Plan RCD est issu du **Préavis N° 2014/36**. Le mandat de conception opérationnelle, pilotage et suivi de réalisation a été confié à l'Unité développement durable (Udd). Le développement des 5 indicateurs auprès des cuisinier-ières Ville et des partenaires de la gestion concédée est prévu sur deux ans (2016-2017) ; une troisième année (2018) complète le suivi et le financement du plan.

Prélevée sur le Fonds communal pour le développement durable (Fdd), une **contribution financière de CHF 0.25ct.** supplémentaire par repas du midi est octroyée pour trois ans aux structures ayant atteint les objectifs annuels fixés.

La **gouvernance du projet** est constituée par :

- un comité de pilotage (copil RCD), présidé par le Conseiller municipal M. Payot, direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers et les chefs de service impliqués et impactés par le plan RCD,
- un coordinateur général, M. Seiler, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), assure l'organisation générale et le suivi du projet,
- une cheffe de projet, Mme Dubart, déléguée au développement durable, responsable avec l'appui de son équipe de l'élaboration, le pilotage et le suivi de réalisation,
- les cuisinier-ières de la Ville et de la gestion concédée, principaux acteurs de la réalisations des objectifs,
- les directeur-trices des différentes structures de la Ville et de la gestion concédée.

Le plan RCD a fait l'objet d'une **déclaration d'engagement** signée par les directeur-trices des structures de production. Il compte l'engagement de 32 cuisines, sur un total de 50. Cela concerne une production de 5'300 repas /jour livrée dans 133 lieux d'accueil.

Une **formation sur mesure des cuisinier-ières** a été créée et dispensée en 2016 par l'Udd, en partie en collaboration avec le Canton. Les deux modules de formation ont porté sur les éléments de mise en œuvre des objectifs de proximité, de saisonnalité et de labellisation, par l'examen des enjeux, définition et outils d'aide à la décision ; une seconde formation a porté sur les filières d'approvisionnement et la gestion des fournisseurs, la planification des menus, les techniques de cuisine, ainsi que sur la maîtrise budgétaire.

Un **appel d'offre public** pour les denrées sèches, intégrant les critères de durabilité, a été formalisé pour les cuisinier-ières de la Ville.

Un important travail d'**information aux fournisseurs et grossistes** alimentaires a été produit par l'Udd et les cuisinier-ières. Cette sensibilisation a permis d'ouvrir un dialogue en vue d'optimiser la traçabilité des produits achetés par la Ville.

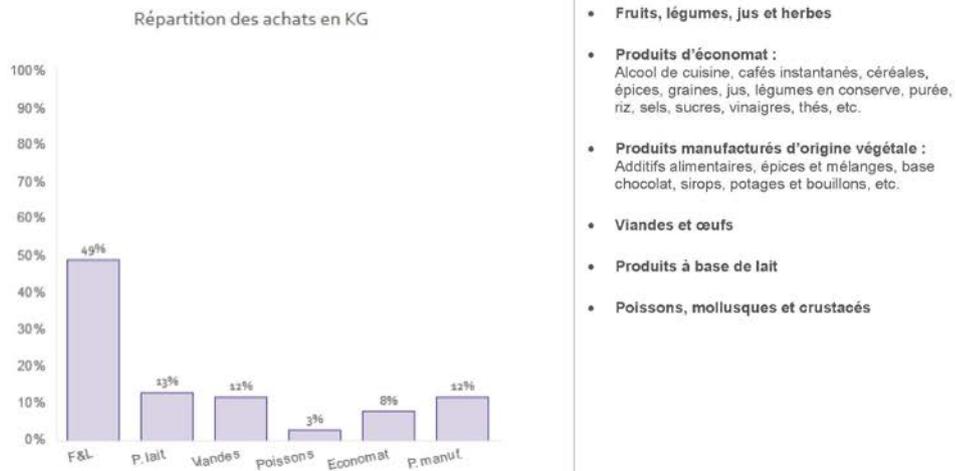
Finalement, le plan RCD comprend également la réalisation de deux initiatives :

- l'une concerne le pilote **APEMS bon goût** en partenariat avec Prometerre (2016, 2017). L'action concerne l'approvisionnement des petits déjeuners et goûter durables et sains pour tous les APEMS lausannois.
- la seconde concerne le développement des **apéritifs et réceptions durables** au sein de l'administration.

4. Résultats « Proximité » & « Labels »

	Ville gestion directe	Ville gestion concédée	Ville directe + concédée
	Total	Total	Total
Indicateur Proximité	50.5 %	27 %	36.5 %
Indicateur Labels	40 %	25 %	31 %

4.1 Composition du panier par catégorie de produits : gestion directe + gestion concédée



4.2 Indicateur « Proximité »

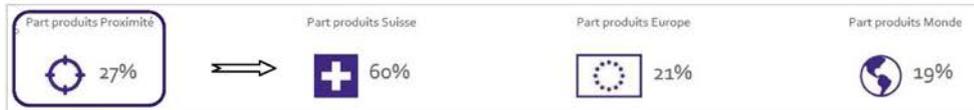
Définition implémentation & outils de mesure

- Périmètre de proximité : 70 km de Lausanne. Seul le lieu d'origine des produits est considéré. Les lieux d'élaboration, transformation et emballages ne sont pas pris en compte. La démarche vise un soutien économique à l'agriculture de proximité, elle ne vise pas à calculer le bilan CO2 du produit.
- Périodicité : semestrielle 2 x 5 semaines hiver/été, dates non annoncées, extraits des 2 mois de collectes.
- Collectes des bulletins de livraison/factures auprès de toutes les cuisines de production, 2 x 2 mois hiver/été.
- Calcul au kg.

Gestion directe : répartition totale des provenances tous produits confondus



Gestion concédée : répartition totale des provenances tous produits confondus



Gestion directe + concédée : répartition totale des provenances tous produits confondus

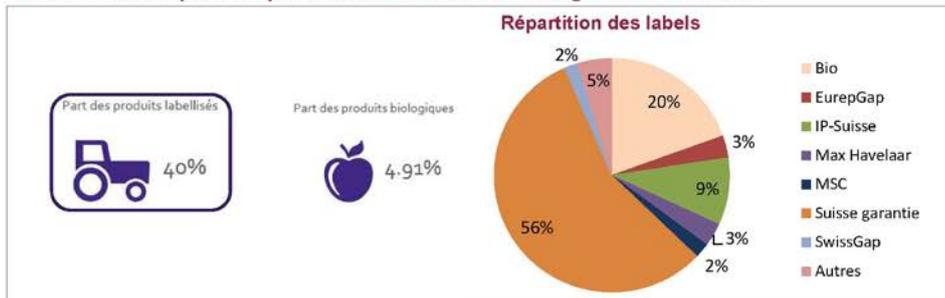


4.3 Indicateur « Labels »

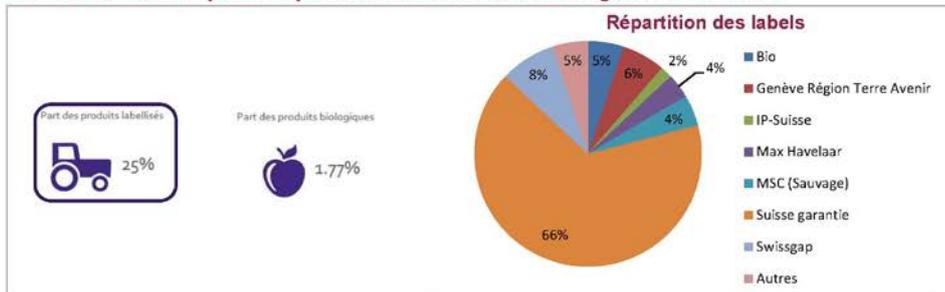
Définition implémentation & outils de mesure

- Périodicité : semestrielle 2 x 5 semaines hiver / été, dates non annoncées, extraits des 2 mois de collectes.
- Collectes des bulletins de livraison/factures auprès de toutes les cuisines de production, 2 x 2 mois hiver/été.
- Saisie effectuée sur tous les labels confondus, basée sur des guides de références professionnelles.
- Suivi spécifique pour les achats labellisés « bio ».

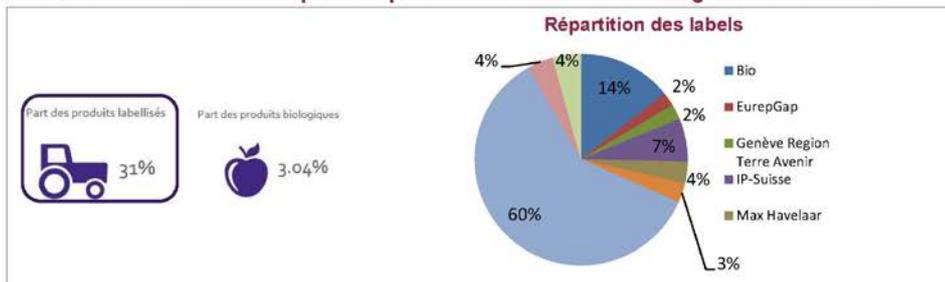
Gestion directe : part des produits labellisés toutes catégories confondues



Gestion concédée : part des produits labellisés toutes catégories confondues



Gestion directe + concédée : part des produits labellisés toutes catégories confondues



4.4 Analyse « Proximité » & « Labels »

Les résultats de la politique d'achats alimentaires de la Ville de Lausanne montrent un bon niveau de performance pour les cuisines en gestion directe. **Les objectifs 2016 sont atteints pour 98% des lieux de production** signataires de la convention.

La Ville compte 11 cuisines en gestion concédée. Hormis deux d'entre elles, aucun partenaire n'a atteint dans sa globalité les résultats 2016 pour les deux indicateurs « Proximité » et « labels ».

Cela s'explique, en partie, en raison des différences structurelles liées à l'organisation des achats alimentaires entre les deux types de production. Les cuisines de la Ville, en gestion directe, fonctionnent de manière décentralisée pour les achats alimentaires, alors que la gestion concédée procède par achats centralisés, en raison des gros volumes dont elle a besoin pour approvisionner l'ensemble de son portefeuille clients. L'objectif premier est d'établir des économies d'échelle, et aussi de rationaliser la logistique d'approvisionnement et de distribution. Produisant également un plus grand nombre de repas, la disponibilité des volumes de denrées de proximité peut être un obstacle pour elle.

En dépit de ces barrières structurelles, les partenaires de la gestion concédée reconnaissent que des efforts supplémentaires sur les achats de proximité et labellisés peuvent être réalisés ; la marge de progression est difficile à estimer en l'état. Les analyses courant 2017 devraient permettre de stabiliser cette vision.

Rappelons que le Plan RCD est la première démarche de formalisation et de mesure sur cinq indicateurs de la politique alimentaire Ville. Par rapport aux objectifs fixés sur les indicateurs, les pronostics de résultats étaient donc difficiles à établir lors de la rédaction du préavis N°2014/36. C'est pourquoi, il est important de garder à l'esprit que l'une des finalités du Plan RCD consiste à évaluer, en toute objectivité, la faisabilité pratique pour l'atteinte des objectifs fixés.

Dans ce cadre, il faut relever que l'approvisionnement de proximité dépend en grande partie de l'offre sur le terrain. Or, les analyses de terrain, couplées aux nombreux retours des producteurs, fournisseurs et grossistes, montrent que les filières en circuit court, ainsi que l'organisation de l'offre agricole de proximité n'est pas à maturité. Ceci génère des freins quant à, notamment, la disponibilité de volumes importants pour la restauration collective, la possibilité de proposer des prix concurrentiels, ainsi qu'une logistique de commandes et livraisons professionnelles.

5. Résultats « Performance économique »

Cet indicateur s'applique uniquement aux cuisines de production en gestion directe ; les contrats établis avec les partenaires de la gestion concédée ne peuvent pas être modifiés en cours de route, c'est pourquoi il a été remplacé par l'indicateur anti-gaspillage. Prélevée sur le Fdd, le Conseil communal a validé la contribution financière supplémentaire de CHF 0.25 ct. par repas du midi. A la suite des analyses annuelles sur les 5 indicateurs RCD, cette contribution a été octroyée aux cuisines de production ayant atteint les objectifs 2016. Cela représente :

- ❖ **15 cuisines de production sur les 32 sites engagés**
- ❖ **Montant total de la contribution financière FDD 2016 CHF 131'049.-**

Le résultat de l'analyse budgétaire 2016, incluant la contribution financière du Fdd, démontre qu'il n'y a **pas de dépassement de budget pour les comptes de la Ville.**

6. Résultats « Qualité nutritionnelle »

L'analyse des deux indicateurs « Qualité nutritionnelle » et « Journée végétarienne » est menée par deux démarches complémentaires, à savoir, Fourchette verte (FV) pour les structures lausannoises labellisées par le prestataire éponyme, ainsi que nutriMenu Lausanne pour les structures lausannoises non-labellisées FV.

Fourchette verte

L'équilibre alimentaire peut être considéré comme bon, puisqu'en moyenne **72% (13/18)** des cuisines de production le respectent à **89%** au minimum. Ainsi, les 18 prestataires de repas évalués peuvent être reconduits en 2017.

Les farineux complets et la fréquence plus basse des mets sucrés ont été favorablement adaptés en 2016. Cependant, plusieurs cuisines de production ne respectent pas encore ces critères à 100%, en particulier celui de la présence régulière de farineux complets, une marge d'amélioration est donc attendue sur ces points pour la suite.

nutriMenu Lausanne

Le relevé Qualité nutritionnelle 2016 démontre un **score moyen de réussite de 85%** de conformité aux normes nutritionnelles SSN. Etant donné qu'il s'agit d'un premier examen des différentes cuisines, ce score est très encourageant.

Suite aux feedback personnalisés et à l'utilisation du contenu didactique disponible sur nutriMenu, une évolution positive dans la qualité nutritionnelle des menus a été observée durant cette période d'évaluation.

Un quiz de nutrition avant et après le programme nutriMenu, a montré une augmentation de la connaissance des cuisinier-ières en matière de nutrition et d'équilibre alimentaire.

nutriMenu Lausanne a été primé en février 2016 par le réseau européen Citizen@work pour la promotion de la santé qui a remis à la Ville de Lausanne le 1er prix du « Grand Prix Suisse Citizen@work ». Cette distinction vient récompenser la qualité et l'innovation de la démarche nutriMenu Lausanne.

6.1 Analyse « Qualité nutritionnelle »

L'analyse nutritionnelle des structures lausannoises permet de mettre en évidence plusieurs éléments. Dans les points positifs, les évaluations des journées de menus montrent que l'équilibre alimentaire des repas est bon, les menus offerts dans les structures lausannoises d'accueil sont variés ; les fréquences des crudités, des sources de protéines autres que la viande, des produits laitiers, des mets gras suivent les recommandations nationales pour l'alimentation des enfants.

Il est à relever que les adultes encadrants sont les meilleurs promoteur-trice-s de l'alimentation équilibrée auprès des enfants. L'importance de servir des quantités adéquates, de valoriser certains mets plutôt que d'autres, d'inciter à goûter des aliments, tout comme l'exemplarité de leur comportement à table, fait partie de leur champ de compétences professionnelles. Des échanges et des passerelles plus fréquentes entre le cuisinier-ière et le personnel éducatif de la structure devrait permettre à chacun de mieux comprendre les forces et les contraintes respectives, en vue de promouvoir ensemble les bonnes pratiques d'une alimentation bonne et saine.

La présence des cuisinier-ère-s sur place au sein des CVE représente un atout supplémentaire dans l'appréciation de repas diversifiés par les enfants et leur valorisation par les équipes éducatives. La proximité et l'implication des cuisinier-ère-s semblent positiver le lien et faciliter la démarche.

Pour les points d'optimisation, certaines remarques sont récurrentes, la précision dans le libellé des préparations est souvent à améliorer : la mention « légumes » ou « fruits » ne permet pas d'apprécier la saisonnalité des produits servis. Le critère de saisonnalité est d'ailleurs un point soulevé plusieurs fois dans les évaluations de 2016. Ce critère est bien sûr encouragé dans le plan RCD, il peut être favorisé à terme par l'utilisation de produits de saison, ou à défaut, de ceux cultivés régionalement et surgelés, séchés, ou mis en conserves. Cependant, il ne constitue pas une obligation, ce, afin de respecter d'une part, une certaine autonomie de planification des menus des cuisiniers-ières, et d'autre part, afin d'assurer un degré acceptable de variété dans les menus, particulièrement en hiver. Précisons que cela contribue aussi à une politique de découverte des goûts.

Les CVE ont déjà introduit le critère d'une fréquence modérée pour les produits sucrés, correspondant à la demande d'une partie des parents. Pour les APEMS et les UAPE, cette diminution du sucre nécessite encore un peu de temps et d'explications aux cuisinier-ère-s et aux équipes éducatives pour recueillir leur adhésion. La planification de farineux complets et variés est encouragée depuis 2016, ce critère a donc encore un peu de peine à être mis en place.

Les structures d'accueil sont incitées à planifier les goûters sur la semaine, en regard du menu de midi. Elle pourrait figurer, au même titre que les menus de midi, sur la plateforme internet publi-menus de la Ville de Lausanne. Ceci également afin de valoriser le travail des équipes et permettre l'analyse de l'équilibre global de la journée.

La collaboration entre la Ville de Lausanne, Fourchette verte et nutriMenu par Myravan solutions donne lieu à des échanges enrichissants ; ce bilan des résultats 2016 sur les critères 4 et 5 du RCD est le premier jalon d'un projet en lien avec les tendances actuelles de la restauration collective.

7. Résultats « Journée végétarienne »

Selon l'évaluation conjointe Fourchette verte et nutriMenu Lausanne, l'objectif de systématisation d'une journée végétarienne, sans viande et sans poisson dans les cuisines lausannoises **est atteint à 100%**.

Rappelons que cette mesure bénéficie non seulement à la santé des personnes, mais également à la préservation des ressources naturelles, ainsi qu'à la réalisation d'économies budgétaires.

8. Déroulement Plan RCD 2017

A l'instar de 2016, le déploiement des 5 indicateurs RCD se poursuit en 2017. Les modalités de réalisation, qu'elles concernent les outils, les fréquences d'analyse, le pilotage et le financement, demeurent identiques pour chaque objectif.

La fin de l'exercice 2017 donnera lieu à une synthèse finale qui permettra de produire les informations nécessaires à une prise de position des pouvoirs publics sur la question de la politique alimentaire de la Ville de Lausanne, pour le plus long terme.

Dans une perspective proche, le Plan RCD se joint à la réflexion en cours sur les liens à établir avec le développement de la politique agricole de la Ville et de son agglomération.

Le copil RCD se joint aux remerciements de l'Udd quant à l'engagement de tous les cuisiniers-ières. Leur travail est au centre de la démarche RCD et il en constitue, sans doute aucun, le meilleur gage de succès.

**RESTAURATION
COLLECTIVE DURABLE**



Contacts

Ville de Lausanne

D. Payot | Conseiller municipal EJQ | Président du copil RCD | david.payot@lausanne.ch
N. Litzistorf | Conseillère municipale LEA | natacha.litzistorf@lausanne.ch
J.-C. Seiler | Chef de service SAJE | Coordinateur général RCD | jean-claude.seiler@lausanne.ch
S. Dubart | Déléguée au développement durable | Cheffe de projet RCD | samira.dubart@lausanne.ch
J. Wuerfel | Responsable de projets Udd | julie.wuerfel@lausanne.ch

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 14 de M. Henchoz Jean-Daniel, déposée le 2 mai 2017, « Liaison Colline-Montelly : la mobilité douce marque le pas »

Lausanne, le 15 juin 2017

Rappel

« Je déclare mes intérêts extrapolitiques : partie au Comité de la Société de développement du sud-ouest Lausanne et me faisant l'écho de Montelly-Vit au courant de notre initiative auprès de la Ville remontant à bientôt trois ans, je suis redevable à la partie de la population concernée d'une information quant au sort réservé à la liaison « Colline-Montelly ».

Dans ce sens je rappelle l'historique politique.

Dans le rapport-préavis N° 2014/80 du 20.11.2014 adopté par le CC le 08.05.2015 - Réponse au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne », on y trouve dans son annexe 5 l'information selon laquelle un franchissement du dénivelé entre les quartiers de la Colline et Montelly est prévu pour 2015-2017.

Du rapport de la commission n° 99, il ressort entre autres :

- La Municipalité rappelle que le développement du réseau piétonnier fait partie de ses préoccupations depuis de nombreuses années. Et d'ajouter que le PdCom de 1996, en cours de révision (?), institue la priorité au piéton dans la hiérarchie des modes de déplacement.
- La création en 1998 du poste de délégué piéton a renforcé cette volonté d'accorder une place privilégiée aux piétons.
- Compte tenu des éléments qui précèdent, la Municipalité propose de poursuivre la pratique actuelle de développement du réseau de mobilité douce, que ce soit par le biais des servitudes et de la création de nouvelles liaisons en fonction des diverses opportunités qui se présentent (les chantiers, les révisions des PPA, les projets AFTPU et PALM).

Le préavis N° 2015/09 du 22.01.2015, adopté en urgence, sauf erreur, le 19.05.2015, la Municipalité accordait sa « caution » au projet tendant à la démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés sis au chemin de Montelly 34 à 44.

Dans le cadre des travaux de la commission 14, un commissaire souhaitait savoir si un partenariat public-privé peut être conclu pour le préavis de la Ficelle du quartier de Montelly. M. Junod, alors municipal en charge du logement rappelait, « que les financements du PALM existent et que les bases légales doivent être respectées afin d'obtenir des financements privés. Il faudrait faire contribuer l'ensemble des propriétaires du quartier pour le mettre en place ».

Aujourd'hui

Les immeubles objets du préavis N° 2015/09 sont en voie d'achèvement. La seule liaison connue des interpellateurs se limite au « redoutable » et « redouté » escalier Colline-Montelly.

S'ensuivent les questions suivantes :

1. Conscient qu'il y va d'un projet PALM, quel incidence a-t-il sur le préavis 2014/80 ?
2. A défaut d'en rester à des intentions, qu'entend faire la Municipalité pour réaliser ce franchissement ?

3. *La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches visant, dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'aménagement d'une liaison répondant aux besoins de la population et entre autres aux écoliers ?*
4. *La Municipalité s'est-elle fixé un calendrier ?*
5. *Un ascenseur aménagé dans la pente et fait d'une tranchée pouvant générer un sentiment d'insécurité, l'idée d'une ficelle, telle qu'elle figure dans l'esquisse jointe constitue-t-elle une variante envisageable ?*

Préambule

Dans le cadre du Plan directeur communal (PdCom) et du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), la Municipalité a affirmé sa volonté de rendre le réseau piétonnier le plus attractif possible afin de favoriser le report modal vers la marche à pied.

Depuis lors, la Municipalité œuvre dans ce sens et a réalisé de nombreux projets visant au développement du réseau piétonnier, dont plusieurs ouvrages de franchissement d'importance ces dernières années : la passerelle du Martinet, le passage inférieur Tivoli-Sévelin ou encore la passerelle de Maillefer. Ils permettent aux piétons de bénéficier d'itinéraires directs et sûrs tout en s'affranchissant d'une topographie localement accidentée.

La Municipalité a réaffirmé, dans le cadre de la 2^e génération du PALM (PALM 2012), sa volonté de poursuivre le développement du réseau piétonnier communal et plus particulièrement de créer de nouveaux ouvrages de franchissement tels que des ascenseurs ou des passerelles. Un préavis dédié au financement des études et à la réalisation des projets de mobilité douce faisant partie du PALM 2012 sera présenté au Conseil communal d'ici à fin 2017.

L'ascenseur Colline-Montelly, présenté dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/80 « Réponse au postulat de M. Stéphane Michel - Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne », fait partie des ouvrages inscrits, par la Municipalité, dans le cadre du PALM 2012 et pour lequel un cofinancement fédéral sera perçu. Cet ascenseur, dont l'utilité a été démontrée, répondra aux demandes exprimées par les habitants des quartiers de Montelly et de la Colline dans le cadre du contrat de quartier de Montelly notamment; il sera situé à côté de l'escalier existant, à l'est du bâtiment n° 46 du chemin de Montelly.

Réponse de la Municipalité

1. *Conscient qu'il y va d'un projet PALM, quelle incidence a-t-il sur le préavis 2014/80 ?*

Le projet d'ascenseur Colline-Montelly s'inscrit parfaitement dans la continuité de la réponse municipale au postulat de M. Stéphane Michel : il permettra d'offrir un cheminement direct entre les quartiers de Montelly et de la Colline et pourra être emprunté par les personnes à mobilité réduite (PMR). Ce nouvel ascenseur vient par conséquent compléter avantageusement le réseau piétonnier de ces deux quartiers et rendre attractive l'utilisation de la marche à pied dans les déplacements quotidiens de leurs habitants.

2. *A défaut d'en rester à des intentions, qu'entend faire la Municipalité pour réaliser ce franchissement ?*

En 2016, un mandat a été attribué à un bureau d'architectes afin de mener l'étude d'avant-projet de l'ascenseur Colline-Montelly. Cette dernière a permis de démontrer la faisabilité technique de l'implantation d'un ascenseur à l'est du bâtiment n° 46 du chemin de Montelly, de définir plus précisément son emplacement, d'explorer les premières options architecturales et d'estimer son coût. Le projet devra être précisé dans les phases ultérieures d'étude jusqu'à aboutir à sa mise à l'enquête puis-à sa réalisation.

3. *La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches visant, dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'aménagement d'une liaison répondant aux besoins de la population et entre autres aux écoliers ?*

Consciente de l'utilité de cette liaison verticale entre les quartiers de Montelly et de la Colline, la Municipalité a soutenu l'inscription de ce projet dans le cadre du PALM 2012 qui bénéficiera donc d'un cofinancement fédéral. Le préavis «PALM 2012 - mobilité douce» permettra de financer les travaux de construction. Par conséquent, aucun partenariat public-privé n'est prévu à ce jour, l'intérêt public étant largement prépondérant.

4. *La Municipalités s'est-elle fixé un calendrier ?*

La Municipalité est actuellement en train de planifier la réalisation des projets mobilité douce du PALM 2012, dont l'ascenseur Colline-Montelly. La planification actuelle prévoit son inauguration en 2019, sous réserve de l'obtention des crédits de financement, puis du permis de construire. Le délai de réalisation est conditionné aux résultats des études du projet d'ouvrage qui ne peuvent débuter qu'une fois le financement assuré, soit dès la validation du préavis PALM 2012 par le Conseil Communal, soit vraisemblablement fin 2017. Ces études comprendront également le temps des faire aboutir les négociations foncières avec les partenaires privés au projet.

5. *Un ascenseur aménagé dans la pente et fait d'une tranchée pouvant générer un sentiment d'insécurité, l'idée d'une ficelle, telle qu'elle figure dans l'esquisse jointe constitue-t-elle une variante envisageable ?*

L'étude de 2016 a porté uniquement sur la réalisation d'un ascenseur vertical et non d'un ascenseur incliné. Toutefois, l'évaluation de la pertinence de créer un ascenseur incliné a été faite dans le cadre de l'étude d'un autre projet : elle a démontré que ce système est passablement plus cher qu'un ascenseur vertical, que ce soit au niveau de sa construction ou de son entretien ; ce type de système n'a donc pas été retenu.

En ce qui concerne l'ascenseur Colline-Montelly, la Municipalité portera un soin particulier à son intégration architecturale et paysagère dans son environnement. De même, le projet retenu devra soigner tout particulièrement l'éclairage, les couleurs des matériaux ou encore la visibilité de l'ouvrage depuis le chemin de Montelly afin de conforter le sentiment de sécurité des usagers. Enfin, il est prévu d'intervenir sur l'escalier existant dans l'optique d'améliorer son attractivité.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 juin 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 15 de M. Kamenica Musa, déposée le 2 mai 2017 « Quelle démarche prévoit la Municipalité pour informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation ? »

Lausanne, le 15 juin 2017

Rappel

« À partir du 1^{er} janvier 2018 entrera en vigueur la nouvelle loi sur la naturalisation qui contient des conditions restrictives importantes d'acquisition de la nationalité suisse. Par exemple, si la durée de séjour minimale exigée pour déposer la demande de naturalisation

baissera de 12 à 10 ans, la nouvelle loi réserve désormais ce droit aux seules personnes ayant le permis C et non plus aux personnes avec permis B et F.

Plusieurs villes suisses alémaniques, comme Zürich et Lucerne, ont entrepris une démarche pro-active en envoyant à tous leurs citoyens d'origine étrangère une lettre d'information concernant ces changements.

Tenant compte que la communauté étrangère de notre Ville représente entre 40-45% de la population lausannoise, je pose la question suivante à la Municipalité :

- 1. La Municipalité prévoit-elle d'informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation au 1^{er} janvier 2018?*
- 2. Si oui, par quelle démarche ? »*

Réponse de la Municipalité

- 1. La Municipalité prévoit-elle d'informer les citoyens lausannois d'origine étrangère des modifications de la loi sur la naturalisation au 1^{er} janvier 2018 ?*

Le Bureau lausannois pour l'intégration (BLI) a déjà organisé, en collaboration avec le Bureau communal des naturalisations et la Division communes et nationalité du Service de la population, deux séances d'information sur les changements survenus au plan fédéral.

De plus, un courrier concernant la nouvelle procédure de naturalisation sera envoyé à toutes personnes âgées de 18 ans au minimum, de nationalité étrangère, résidant en Suisse depuis 12 ans, dont trois ans dans le Canton de Vaud dans le courant du mois d'août 2017. Ce courrier informera des principaux changements à venir de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN). De plus, il invitera la population concernée à une séance d'information qui sera organisée le 7 septembre 2017 à la salle des fêtes du Casino de Montbenon, en présence de responsables communaux et cantonaux, ainsi qu'un-e municipal-e de la Ville de Lausanne et des représentants des groupes politiques siégeant au Conseil communal. Les personnes dont les données sont placées, à leur demande, sous confidentialité, ne recevront pas la lettre.

- 2. Si oui, par quelle démarche ?*

Cf. réponse à la question n° 1, ci-dessus.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 juin 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 17 de M^{me} Sara Gnani, déposée le 23 mai 2017, « Quels sont les endroits où la baignade est autorisée sur les rives du lac Léman de notre ville ? »

Lausanne, le 15 juin 2017

Rappel

« La ville de Lausanne a la chance d'avoir des rives du lac à quelques minutes du centre ville et qui font le bonheur de petits et grands dès que la belle saison débute.

Sauf erreur de ma part, il ne me semble pas avoir trouvé d'information sur les lieux de baignade autorisée sur les rives de la ville et il semblerait que la baignade ne soit pas autorisée aux alentours de l'esplanade de Bellerive, alors qu'elle est autorisée un peu plus loin à la plage de Bellerive. »

S'en suivent les questions traitées ci-dessous :

Réponse de la Municipalité

Question 1 : A quels endroits la baignade est autorisée ou interdite formellement sur les rives du lac Léman ?

Conformément à l'article 77, alinéa 1 de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI), la baignade est interdite dans un rayon de 100 mètres autour des entrées des ports et des débarcadères des bateaux à passagers situés en dehors des plans d'eau autorisés par les autorités et signalés comme tels. Il en va de même pour les autres entrées de port si la navigation s'en trouve entravée.

Par ailleurs, en vertu du règlement général de police (article 59 RGP) et des principes généraux du droit (protection des personnes et des biens), la Municipalité peut, en fonction des circonstances, interdire des zones à la baignade.

Question 2 : Sur quels critères sanitaires et sécuritaires cette autorisation est-elle réglée ?

S'agissant des critères sanitaires, le Service de l'eau effectue des prélèvements et analyses de l'eau sur les plages lausannoises. Les résultats font l'objet d'une évaluation selon des critères microbiologiques et sont transmis au Canton, Direction générale de l'environnement (DGE), qui les publie sur son site internet.

Ces résultats sont également transmis au Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Lorsque l'eau d'une plage est de moins bonne qualité, la zone n'est pas interdite à la baignade mais elle est signalée comme déconseillée ou impropre à la baignade. C'est le cas notamment de la zone de l'exutoire de la Chambronne.

S'agissant de la sécurité, des critères objectifs sont fixés en fonction du terrain. De manière générale, et sous cet angle, Lausanne ne présente pas d'endroits vraiment propices à la baignade en toute sûreté. Quant au plongeon, il ne pourra jamais être admis nulle part.

Lausanne est sujette à une importante navigation due à une forte fréquentation de bateaux. Elle dispose en effet de 1'700 ancrages (à l'eau et à terre), répartis dans les trois ports de petite batellerie (Vidy, Ouchy et Vieux-Port d'Ouchy), ce qui en fait le principal port de tout le lac Léman, France comprise. En outre, Lausanne est soumise à un fort trafic des bateaux de la CGN S.A. ; elle est le principal débarcadère des lignes du Léman et met à la disposition de la CGN S.A. un bassin marchand à Ouchy pour le dépôt et l'entretien de ses unités. Il en va de même de la Sagrave S.A., exploitation industrielle, dont les barges circulent également à cet endroit.

Compte tenu de ce fort trafic, la zone de baignade accessible depuis la piscine de Bellerive est délimitée par une rangée de bouées jaunes. Pour plus de sécurité, cette zone a été « doublée » en délimitant une deuxième zone supplémentaire au large de la plage, afin de rappeler aux navigateurs leur devoir de circuler à vitesse modérée à moins de 300 mètres des rives du lac.

Autre exemple, sur le Quai de Belgique, la baignade est interdite en raison du plan d'eau du Ski nautique Club Lausanne, délimité tout le long du quai. A cet endroit, chaque escalier permettant l'accès au lac est équipé d'un panneau d'interdiction.

Parfois, seul le plongeon est interdit. En effet, au vu du manque de profondeur, certains endroits sont excessivement dangereux. Plusieurs accidents mortels ou aux séquelles graves (tétraplégie) ont malheureusement eu lieu sur tout le pourtour du lac. Les rives lausannoises présentent aussi de tels risques.

Question 3 : Pour quelle raison la baignade est-elle interdite aux alentours de l'esplanade de Bellerive ?

Le lieu est un canal de navigation. Par ailleurs, à cet endroit, l'importante digue a été renforcée car elle a pour but de soutenir la place Bellerive. Les gros enrochements qui la constituent peuvent parfois bouger ou être déplacés par les vagues, les courants et les orages.

Pour ces motifs, les autorités sont peu enclines à favoriser la libre baignade. L'installation d'un deck ne doit pas générer d'ambiguïté car elle pourrait laisser penser que la baignade est sécurisée ce qui est loin d'être le cas.

Question 4 : Dans plusieurs villes suisses, il est possible de se baigner en rivière là où il y a du courant, est-ce que la Municipalité sait si les conditions sanitaires et sécuritaires sont respectées à ses yeux dans ces villes ?

La Municipalité n'a pas effectué de démarches pour connaître les conditions sanitaires et sécuritaires de baignade dans les rivières des autres villes dans la mesure où il n'y a pas vraiment de cours d'eau propice à la baignade à Lausanne.

Question 5 : Y a-t-il des solutions que ces villes ont trouvées qui pourraient être appliquées à Lausanne ?

La Municipalité peut s'inspirer de certains modèles existants dans d'autres villes, telles les plates formes de baignade par exemple, mais elle demeurera toujours confrontée aux risques sécuritaires expliqués plus avant, liés à la topographie de ses rives.

Question 6 : Est-il possible que la Ville réévalue les autorisations de baignade dans un avenir proche à la lumière de ces solutions ?

Sur mandat de la Municipalité, la Direction de la sécurité et de l'économie étudiera la réalisation de l'aménagement d'une zone de baignade sécurisée à la Jetée de la Compagnie. Des relevés bathymétriques (études du fond lacustre) sont prévus et les lourds rochers provenant de la digue éparpillés au fond de l'eau devront être retirés. La zone sera ensuite délimitée par des bouées jaunes (voire deux zones comme au large de la plage de Bellerive) et une autorisation cantonale devra être sollicitée.

Question 7 : Est-ce que la Municipalité a l'intention de partager des informations sur les lieux des baignades autorisées et les lieux où la baignade est formellement interdite et quelles en sont les raisons ?

La Municipalité étudiera la possibilité de publier ces informations et/ou de mentionner les liens utiles sur son site internet. Il est à relever que le site du Canton publie un visuel de la qualité de l'eau des plages au moyen d'une cartographie (<http://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/eau-de-baignade/qualite-de-leau-des-plages-cartographie/>). De même, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) publie ces informations de la même manière pour l'ensemble des plages du lac Léman (<http://www.cipel.org/plages-du-leman/>).

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 juin 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant le refus du projet de démolition/reconstruction – Rue des Fontenailles 21-23 – Traitement des deux pétitions y relatives

Lausanne, le 22 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 8 juin 2017, la Municipalité a pris la décision de refuser le permis de construire portant sur le projet de démolition des deux bâtiments sis rue des Fontenailles 21-23 et reconstruction d'un immeuble. La décision municipale s'appuie pour cela sur les qualités patrimoniales du secteur et les articles du Plan général d'affectation (PGA) relatifs à l'esthétique et à l'intégration (art. 86 LATC et 69,73 PGA).

Deux pétitions ont été déposées devant votre Conseil; la première (1321 signatures) déposée par l'Association Esprit de Quartier s'opposait au projet, tandis que la seconde (1536 signatures), déposée par les propriétaires des bâtiments concernés, le soutenait. La commission des pétitions a renvoyé ces deux pétitions à la Municipalité pour étude et communication. La décision municipale refusant le permis de construire va dans le sens de la pétition de l'Association Esprit de Quartier. La présente communication à votre Conseil répond ainsi à la Commission des pétitions.

Le constructeur a maintenant la possibilité de saisir la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal en interjetant un recours contre le refus du permis de construire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Lettre de la Municipalité concernant la séance d'information au sujet des récentes décisions de la CPCL

Lausanne, le 29 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous donnons suite à notre courrier du 23 mai 2017, informant les présidents des groupes politiques, de la possibilité d'organiser une séance d'information sur la situation de la CPCL.

Au vu du nombre de réponses positives reçues, la Municipalité a le plaisir d'inviter les membres du Conseil communal le

mercredi 13 septembre 2017, de 18h à 19h30,

à la salle du Conseil communal.

Cette séance d'information portera sur la situation financière de la CPCL ainsi que sur les décisions prises par le Conseil d'administration (baisse du taux technique et adaptation du régime de préretraite). La rencontre sera suivie d'un apéritif. Mme Kathryn Vernescu, directrice de la CPCL, ainsi que M. Stéphane Riesen, actuaire de la CPCL, participeront à cette séance.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 18 de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard, déposée le 30 mai 2017 « Quid du Flagship Store IQOS de Philip Morris au Flon suite aux résultats des recherches du Prof. Auer de la PMU ? » et à la résolution de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard du 15 novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M^{me} Mundinger-Jaccard : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-ton ? »

Lausanne, le 10 août 2017

Rappel

*Lausanne, siège mondial de PMI, a été choisie par l'entreprise pour accueillir un café-restaurant doublé d'une boutique, servant de vitrine à la nouvelle technologie IQOS. Ce projet a déjà soulevé une interpellation de notre part en octobre 2016 avec l'adoption d'une résolution « demandant à la Municipalité d'entamer avec PMI des discussions pour qu'il s'engage à limiter l'impact de ses produits sur les jeunes et limiter la promotion des produits du tabac visible depuis le domaine public » (N.B. = **texte de la résolution adoptée par le Conseil communal le 15 novembre 2016**).*

Depuis et suite à une interpellation cantonale, le Conseil d'Etat a statué et a assuré que cet établissement serait soumis à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Cela a pour conséquence de consommer les cigarettes IQOS dans un fumoir, et non dans l'entier de l'établissement ; tel que se l'imaginait initialement le fabricant.

Parallèlement nous avons relevé dans la presse de ces derniers jours plusieurs articles relatant les résultats d'une étude de la PMU et de l'IST, menée par le Prof R. Auer et mettant en évidence que le système IQOS émettait de la fumée et non de la vapeur (ce que soutient PMI) et relâchait des composés toxiques présents également dans la fumée d'une cigarette conventionnelle (composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques cancérigènes et monoxyde de carbone). Bien que la concentration de la plupart de ces composés toxiques soit moins élevée que dans la fumée de la cigarette conventionnelle, les chercheurs ont également trouvé la présence importante d'autres substances nocives telles que l'acroléine et l'acénaphène, deux substances irritantes majeures de la fumée de tabac.

Nous pouvons donc nous questionner sur le potentiel de réduction des risques de ce nouveau produit que laisse suggérer PMI dans sa promotion. Par ailleurs la loi interdit la publicité pour les produits du tabac visibles du domaine public. Qu'en est-il du respect de la loi alors même que des affiches sont placardées depuis des mois sur les vitrines du futur café au Flon clamant « une nouvelle expérience pour 2017 » ? D'autant plus que ces affiches montrent des jeunes gens, et non des consommateurs d'âge moyen, qui sont pourtant le public cible prétendu de ce nouveau produit. En effet PMI nie vouloir attirer de nouveaux consommateurs avec ce produit, mais seulement proposer un switch « salvateur » des consommateurs de longue date vers ce nouveau produit.

S'en suivent les questions suivantes :

1. *Que pense la Municipalité de ce projet d'établissement compte tenu de ces récents résultats de recherche indépendante, menée par la PMU et l'IST ?*

2. *Quels effets concrètement la décision du Conseil d'Etat et les résultats de recherche récents auront-ils sur la configuration des lieux ?*
3. *La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil Communal de manière plus approfondie sur l'application dans ce cas particulier des règles relatives aux procédés de réclame visibles depuis le domaine public ?*

Introduction

En préambule, la Municipalité tient à rappeler quelle a été l'évolution de ce dossier depuis sa réponse à l'interpellation de Mme Mundinger-Jaccard du 15 novembre 2016 et la résolution qui s'en est suivie.

En effet, plusieurs éléments sont intervenus concernant le procédé IQOS en général et au sujet du projet relatif à l'aménagement d'un magasin pour la vente à l'emporter du produit IQOS et d'un café-restaurant comprenant un espace de coworking et une terrasse à la place de l'Europe 9 (parcelle n° 558).

a) Dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire, la synthèse de la Centrale cantonale en matière des autorisations CAMAC a été rendue le 6 février 2017. Cette synthèse reprend l'intégralité des autorisations spéciales et des conditions particulières posées par les différents départements, en vertu des articles 113, 120 et 121 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Ces autorisations spéciales et les conditions particulières doivent être portées sans modification dans les décisions de permis de construire communal. Cette synthèse est un document indispensable à la délivrance d'un permis de construire communal et lie l'autorité communale.

Dans cette synthèse CAMAC du 6 février 2017, la Police cantonale du commerce et le Service de la santé publique, par des décisions se complétant l'une et l'autre, ont statué au sujet du produit IQOS. Ils se sont déterminés en ce sens *qu'en l'absence d'une étude indépendante et complète sur le produit et au titre du principe de précaution, il convenait d'assimiler pour l'heure l'IQOS à la cigarette et d'appliquer à ce produit les dispositions de la loi du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP). La consommation de l'IQOS doit ainsi être interdite dans les lieux publics intérieurs ou fermés, à l'exception de fumeurs dûment autorisés (art. 2 al.1, art. 5 LIFLP).*

Pour le projet présenté par Philip Morris International (PMI), qui ne comprenait ni zone de fumeur ni espace dédié, cela signifie que l'utilisation de ce produit ne peut être admise à aucun endroit à l'intérieur des locaux ; il ne peut être consommé qu'à l'extérieur du bâtiment et sur la terrasse extérieure située au rez-de-chaussée de ce dernier (à l'exclusion des loggias du premier étage).

Comme le lui impose la LATC, la Municipalité a délivré le 14 mars 2017 un permis de construire autorisant les travaux prévus aux conditions précitées.

PMI a recouru contre celui-ci auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, en concluant notamment à l'annulation de cette charge spécifique au permis de construire. L'affaire est toujours en cours à ce jour.

b) Presque simultanément à la synthèse CAMAC du 6 février 2017, le Conseil d'Etat a rendu le 15 février 2017 sa réponse à l'interpellation Fabienne Freymond et consorts, intitulée *« Ouverture d'un établissement public d'un géant du tabac américain à Lausanne : des questions, des questions, des questions ... »*. Dans sa réponse à la question n° 2 (*« La consommation de l'IQOS, un produit dit « à nocivité » réduite », en d'autres termes nocif, ne devrait-elle pas se faire elle aussi dans un espace dédié, protégeant de ce fait les personnes alentour, que ce soit la clientèle ou encore le personnel de service ? »*), le Conseil d'Etat a expliqué qu'il entendait appliquer de manière proportionnée le principe de précaution. Il souhaite également veiller à l'applicabilité de la loi sur la fumée passive et entend donc prescrire la consommation de ce produit dans un espace qui lui soit dédié.

A la question n° 3, le Conseil d'Etat a encore souligné qu'il entendait prescrire qu'un espace dédié soit prévu pour la consommation de ce produit du tabac, afin d'éviter que les établissements publics soient confrontés à des difficultés pratiques dans l'application de la loi.

c) En mai 2017, des chercheurs de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) et de la Policlinique médicale universitaire (PMU) de Lausanne ont publié, sur le site de la JAMA-internal Medicine (publication également dans l'édition de juillet 2017, volume 177, number 7, 1050), les résultats de leur étude indépendante sur l'IQOS.

Selon cette étude, le dispositif breveté par PMI émet de la fumée et relâche des composés toxiques présents également dans la cigarette conventionnelle. Ces chercheurs indiquent toutefois que ces substances se retrouvent en moins grande quantité dans le procédé du tabac « chauffé » (IQOS) que dans le tabac « brûlé » (la cigarette « classique ») ; d'autres substances toxiques le sont en quantité relativement importante. En conclusion, l'étude indique que l'IQOS devrait être soumis aux mêmes interdictions de fumer dans les espaces publics que la cigarette conventionnelle. Ces chercheurs appellent également de leurs vœux une autre étude indépendante qui mesurera les effets de l'IQOS sur la santé.

d) Le chef du Département de la santé et de l'action sociale, par courrier du 24 mai 2017, a répondu à PMI à ce sujet. Une copie de ce courrier, assortie de l'autorisation d'en faire état, a été adressée à la Commune de Lausanne.

Ce courrier rappelle les décisions du Conseil d'Etat, en ce sens qu'en vertu du principe de précaution, le produit IQOS est soumis aux règles de la LIFLP. Les espaces dédiés doivent répondre aux exigences posées par cette loi. En revanche, le Conseil d'Etat n'a aucune objection à ce que la terminologie utilisée par Philip Morris soit différente de celle de la LIFLP, que ce soit pour le dispositif IQOS lui-même ou pour l'espace dédié dans lequel il sera consommé. Ce courrier précise également *qu'en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques sur la nocivité potentielle de ce produit, ces exigences pourraient être revues. En ce qui concerne le canton de Vaud, les études complémentaires qui paraîtront utiles à cet égard seront menées sous la responsabilité du Service de la santé publique. Une fois les résultats de ces études disponibles et comme il l'a annoncé dans sa réponse à l'interpellation précitée* (i. e. Freymond-Cantone du 15 février 2017), le Conseil d'Etat décidera de l'opportunité d'une adaptation légale en la matière.

e) Le 13 juin 2017, à la tribune du Grand Conseil, M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a également répondu dans le même sens à une question orale déposée le 6 juin 2017 par Mme Freymond-Cantone, soit que le Conseil d'Etat confirmait qu'en vertu du principe de précaution, la LIPLP s'appliquait au procédé IQOS, en précisant qu'on *ne peut pas déroger à cette loi tant qu'il n'y a pas une évidence sur la non toxicité de l'IQOS*.

Réponses aux questions posées et à la résolution du 15 novembre 2016

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question n°1 : Que pense la Municipalité de ce projet d'établissement compte tenu de ces récents résultats de recherche indépendante, menée par la PMU et l'IST ?

Lausanne accueille depuis 2007 le centre des opérations mondiales de Philip Morris International (PMQ), ainsi que son siège suisse. PMI est un acteur économique apprécié et important pour Lausanne. Le projet de PMI répond à l'ensemble des dispositions légales et ne saurait dès lors être refusé par les autorités. C'est pourquoi le permis de construire nécessaire a été délivré, assorti des conditions d'interdiction de consommer le produit IQOS à l'intérieur des locaux, en reprenant les conditions figurant dans les autorisations spéciales de la synthèse CAMAC du 6 février 2017 (police cantonale du commerce et Service de la santé publique).

La Municipalité maintient sa ligne. Au sujet des produits dérivés du tabac, elle s'est toujours référée à la position exprimée par l'autorité cantonale (principalement la Police

cantonale du commerce et le Service de la santé publique. La Municipalité n'a donc pas l'intention de se substituer à l'autorité cantonale, dont c'est la responsabilité, pour qualifier le produit IQOS. Il apparaît que le Conseil d'Etat a pris les décisions nécessaires sur cette question, compte tenu de l'état actuel des connaissances et études sur ce produit. Aussi la Municipalité se rallie-t-elle à sa décision, en attendant que d'autres études permettent de se faire une idée plus claire sur la question, et cela sous réserve du jugement du Tribunal cantonal concernant le permis de construire délivré.

Question 2 : Quels effets concrètement la décision du Conseil d'Etat et les résultats de recherche récents auront-ils sur la configuration des lieux ?

Il convient de se référer à l'introduction et à la question n° 1.

Il est toujours possible pour PMI de déposer une nouvelle demande de permis de construire ou une demande de permis de construire complémentaire pour modifier son projet et prévoir de construire un espace dédié, répondant aux dispositions légales. Les services communaux ont d'ores et déjà proposé leur aide aux représentants de PMI pour accompagner cette démarche.

Question 3 : La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil Communal de manière plus approfondie sur l'application dans ce cas particulier des règles relatives aux procédés de réclame visibles depuis le domaine public ?

Dans la mesure où IQOS est un produit du tabac, la Loi vaudoise du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame (LPR) s'applique. Aucune publicité pour ce produit ne doit être présente sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public. Aucune publicité ne peut être faite à la radio et à la télévision (LRTV), ni s'adresser aux jeunes de moins de 18 ans (Ordonnance fédérale sur le tabac -OTab).

Les affiches posées actuellement sur le bâtiment du Flon, avant l'ouverture du Flagship Store IQOS, ne font que référence à « une nouvelle expérience au Flon en 2017 » et ne mentionnent pas clairement de lien avec le tabac, le produit IQOS ou PMI. Il n'y a pas lieu de les faire retirer.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice, ainsi qu'à sa résolution adoptée par le Conseil communal le 15 novembre 2016.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 10 août 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Bertrand Picard : « Qu'en est-il du risque d'obsolescence des supports électroniques dans le domaine des archives de la Ville et de leur garantie de durabilité pour une exploitation ultérieure ? »

Lausanne, le 22 août 2017

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Benoît Gaillard et 9 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Thanh-My Tran-Nhu*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer et consorts : « Pour une récréation des cours de récréation »

Lausanne, le 13 juin 2017

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? »

Lausanne, le 13 août 2017

(Signé) *Valéry Beaud et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! »

Lausanne, le 22 août 2017

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement, et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clef de la hiérarchie administrative alors que la commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? »

Lausanne, le 20 août 2017

(Signé) *Anita Messere*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? »

Lausanne, le 22 août 2017

(Signé) *Philippe Ducommun*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? »

Lausanne, le 20 août 2017

(Signé) *Anita Messere et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! »

Lausanne, le 21 août 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Nouveaux horaires de stationnement dans l'hyper centre ou comment créer un nouvel enclos pour 1600 'vaches-à-lait' supplémentaires »

Lausanne, le 22 août 2017

(Signé) *Xavier de Haller et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

La présidente : – Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Carine Carvalho Arruda. J'attends vos propositions.

Élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Carine Carvalho Arruda (Soc.)

M^{me} Laurence Munding-Jaccard (Soc.) : – Nous sommes fiers de présenter Filippo Rivola pour la Commission de gestion. Filippo Rivola est conseiller communal depuis la

législature 2016 et est désormais notre secrétaire de groupe. Il exerce une activité professionnelle dans le domaine de la mobilité. Il était déjà conseiller communal de son village au Tessin et même président. Il tient à nous informer que les discussions y étaient tout aussi mouvementées et énergiques alors même que les enjeux d'un petit village au Tessin sont loin d'être semblables aux nôtres. Nous sommes donc fiers de le présenter à la Commission de gestion et avons une confiance complète qu'il remplira son rôle avec brio.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose donc de procéder à cette élection à main levée, si personne n'y voit d'objection. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Rivola sont priés de lever la main. Les personnes qui refusent ? Abstentions ? A la majorité vous avez accepté l'élection de M. Rivola à la Commission permanente de gestion.

La présidente : – Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Arnaud Bouverat. J'attends également vos propositions. Madame Mundinger.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Arnaud Bouverat (Soc.)

M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.) : – Nous sommes donc également fiers de présenter Dominique Gigon à la Commission de gestion. Dominique Gigon a 34 ans, il est fraîchement conseiller communal puisqu'il rejoint notre collègue ce soir. Il exerce deux activités professionnelles, celle du secrétaire du Parti socialiste lausannois depuis cinq ans et celle de secrétaire général de l'Association du corps intermédiaire des doctorants de l'Université de Lausanne, et ce depuis quatre ans. Par son implication dans la politique lausannoise, mais aussi son expérience des institutions – notamment celle de l'Université de Lausanne où il a siégé par le passé au conseil – nous sommes certains qu'il sera un excellent membre de la Commission de gestion.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Ça ne semble pas être le cas. Si vous êtes d'accord, on va procéder à cette élection à main levée. Qui accepte l'élection de M. Dominique Gigon à la Commission permanente de gestion, lève la main. Refus ? Abstentions ? Aucune, donc à l'unanimité vous avez accepté l'élection de M. Dominique Gigon.

La présidente : – Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Florence Bettschart-Narbel, démissionnaire. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR), démissionnaire

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe Libéral-Radical a l'avantage de vous présenter M. Henri Klunge pour remplacer M^{me} Bettschart-Narbel à la Commission de gestion. M. Klunge est ingénieur chimiste. Il est Lausannois pur sucre. Il travaille pour une société de la région. Il est par ailleurs membre d'une société d'étudiants. Impliqué au PLR comme secrétaire de section, il est conseiller communal depuis 2011.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Je ne pense pas. Là aussi on va voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Klunge à la Commission permanente de gestion, lèvent la main. Ceux qui s'y opposent ? Et abstentions ? Personne,

à l'unanimité vous avez accepté l'élection de M. Klunge à la Commission permanente de gestion.

La présidente : – Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Séverine Evéquo. J'attends vos propositions. Madame Alice Genoud, vous avez la parole.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts)

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Les Verts ont l'honneur de vous annoncer la candidature de M. Daniel Dubas pour la COFIN. Daniel Dubas est co-président du groupe des Verts au Conseil communal. Il est ancien vice-président des Verts lausannois. Politologue et urbaniste de formation, il est actuellement chef de la Section du développement durable à l'Office fédéral du développement territorial (ARE). A ce titre il est responsable de coordonner la mise en œuvre de la stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral. Il sera donc tout à fait à même de comprendre les finances de la Ville de Lausanne et nous vous proposons donc sa candidature.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Donc nous allons procéder de manière identique à cette élection, à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Daniel Dubas à la COFIN sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent. Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté l'élection de M. Dubas à la COFIN.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Hadrien Buclin (EàG)

M. Alain Hubler (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche a le plaisir de proposer à vos suffrages M. Johann Dupuis, qui est employé de la Confédération et qui travaille dans le domaine des parcs nationaux. Soyez sûrs que grâce à son œil de lynx les crédits supplémentaires, les budgets, les comptes et autres autorisations d'achat ne sauront pas lui échapper.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Là aussi nous allons voter à main levée, si vous êtes d'accord. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Johann Dupuis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté l'élection de M. Johann Dupuis à la COFIN.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M^{me} Léonore Porchet (Les Verts)

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts a le plaisir d'annoncer la candidature de M^{me} Sara Soto à la Commission des pétitions. Elle vient d'entrer au Conseil communal ce soir. Née à Lausanne, Sara Soto poursuit actuellement un master en urbanisme à l'Université de Lausanne. Quoi de mieux pour commencer au Conseil communal que d'effectuer cette transition douce en lui permettant de partager les préoccupations du pétitionnaire et œuvrer pour le bon fonctionnement d'une commission citoyenne par excellence ? Nous vous remercions de votre soutien.

La présidente : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M^{me} Sara Soto à la Commission permanente des pétitions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? Là aussi à l'unanimité le Conseil a accepté l'élection de M^{me} Sara Soto à la Commission des pétitions.

Questions orales

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je n'étais pas sûre s'il y ait les questions orales ce soir. J'ai une question par rapport à une publication qui nous a été distribuée. J'ai cru d'abord que c'était le catalogue Spengler parce que j'ai vu un conseiller municipal de profil nous montrant ses plus beaux vêtements. Et puis j'ai pris la peine de lire le catalogue Spengler jusqu'au bout, 75 pages quand même, et je me suis aperçue qu'à l'intérieur de celui-ci beaucoup de personnes qui étaient aux alentours de la « Soupe populaire » souffraient des défécations sous leurs fenêtres. C'est une problématique récurrente qui, je l'ai lu là, dure depuis une dizaine d'années et je m'étonne qu'une situation pareille puisse durer.

Ma question est assez simple. Finalement lorsque nous souhaitons faire un chantier ou une manifestation, nous sommes tenus d'avoir des toilettes. C'est une obligation dès que l'on dépasse un certain stade ou dès qu'il y a un chantier, les toilettes sont obligatoires. Pourquoi la Municipalité tolère-t-elle que les personnes qui sont aux alentours de cette « Soupe populaire » doivent supporter les ennuis qui y sont liés ? J'ai ici un catalogue en quadrichromie, glacé, relié thermiquement et qui fait quand même 75 pages couleur ; pour ça on a des sous, mais pour des toilettes on n'en a pas. Est-ce que vous voulez bien, que ce soit à la rue St-Martin ou à Echallens, où la « Soupe populaire » sera déplacée, faire en sorte que le voisinage ne soit pas à ce point incommodé.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – J'aimerais tout d'abord vous remercier d'avoir mis en évidence cette brochure qui s'inscrit dans le cadre des processus participatifs mis en place par la Municipalité, c'est à dire avant tout projet de construction, de rénovation ou de transformation/démolition, de consulter les voisins. Mais rapidement, en réponse à votre question, il y a des toilettes. Elles sont sous le Pont-Bessières, madame Messere, ce sont des toilettes publiques à 50 mètres. Et effectivement aujourd'hui il y a quelques usagers qui ont de la peine à se déplacer pour y aller. C'est absolument regrettable, je ne peux que le confirmer.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je me permets de répliquer puisqu'évidemment les toilettes qui sont à 100 mètres en contrebas de la « Soupe populaire » sont très insuffisantes par rapport à la fréquentation, d'autant plus que parfois ces toilettes sont fermées tellement elles sont dans un état lamentable. Il y en avait beaucoup plus haut qui ont été définitivement fermées. Et de toute manière, face 200 – 300, voire des pointes à 400 personnes, deux toilettes ne suffisent pas. Je vous demande de faire en sorte que les voisins de la « Soupe populaire » ne soient pas à ce point incommodés par les conséquences.

La présidente : – Est-ce que Monsieur Tosato veut répliquer ? Ça ne semble pas être le cas, je passe la parole à M. Pierre Oberson.

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s'adresse à M^{me} Litzistorf. La presse nous a récemment annoncé que les occupants de l'Espace autogéré à César-Roux ont repeint sans autorisation l'une des façades de cette bâtisse. Vous avez décidé de rencontrer en urgence les occupants de cet espace. Faut-il y voir le signe que la Municipalité perd pied dans ce dossier ? Par ailleurs, à la lecture de votre réaction dans la presse, on a le sentiment que la Municipalité est d'ores et déjà prête à passer l'éponge. Ma question est la suivante : est-ce

que le locataire d'un immeuble appartenant à la Ville, qui aurait agi exactement comme les occupants de l'Espace autogéré l'ont fait, s'en tirerait lui aussi avec une simple tape sur la main ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C'est vrai qu'il a été question de cela dans la presse récemment. Je crois que vous avez aussi lu ma réponse. L'idée n'était pas d'aller les voir précipitamment, nous avons agendé plusieurs rencontres avec plusieurs collectifs avec les autres services de la Ville touchés par cette problématique, notamment Parcs et domaines. Nous essayons justement d'affiner et de rediscuter certains éléments suite peut-être à des changements qu'il y a dans ces collectifs. Je suis aussi novice dans le domaine donc je découvre comment cela se passe. J'avais peut-être un peu des préjugés comme certains d'entre nous, mais je découvre là des gens qui, finalement dans la veine de ce qui se fait dans l'ensemble de l'Europe, sont tout à fait raisonnés et raisonnables. Ils ont des projets, des valeurs et comme dans toute discussion, il faut remettre un peu les choses à plat de temps en temps.

Si on revient maintenant sur le cas que vous évoquez avec l'Espace autogéré, il est vrai qu'ils étaient pour l'instant « un peu dormants », raison pour laquelle ce n'est pas ceux que je suis allée voir en premier. J'ai eu l'occasion, avec mon collègue Tosato, de rencontrer quelques membres de cet Espace autogéré quand nous étions justement à St-Martin. L'idée est maintenant d'aller les revoir, et comme je l'ai fait avec tous les autres collectifs, de reprendre point par point ce qui va – parce qu'il faut aussi dire ce qui va et on peut le redire ici, dans la majeure partie des cas tout se passe bien – puis ce qu'il y a à améliorer. Et pour répondre très précisément au reste de la question de M. Oberson, par rapport à la peinture, c'est vrai qu'il aurait été de bon ton qu'ils demandent aussi l'avis du Service logement et gérances et d'architecture ; c'était pendant les vacances, ils étaient un peu dormants, maintenant ils se sont réveillés et c'est justement le bon moment pour aller rediscuter avec eux, notamment de ce point-là. Enfin, pour changer la couleur, tout le monde est à la même enseigne. Comme je l'ai évoqué dans la presse, la couleur qui a été utilisée est identique à celle qui avait été autorisée par les services de la Ville. Mais soyez rassuré, nous irons les voir, comme nous avons vu tous les autres, et nous réglerons ce que nous avons à régler ensemble et tout se passera bien comme dans le 90 % des cas.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ce n'est pas dans mon habitude de répliquer après une question orale, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Je vous demandais : est-ce que le locataire d'un immeuble appartenant à la Ville qui aurait agi exactement comme les occupants de l'Espace autogéré l'ont fait, s'en tirerait aussi avec une simple claque sur la main ? Que se passe-t-il si le locataire d'un immeuble de la Ville fait exactement la même chose en repeignant son bâtiment, qu'est-ce qu'il risque lui ? C'était ça la question et pas de savoir que vous allez les voir puisque vous l'avez dit dans la presse.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je l'ai dit à M. Oberson, et les propos ont été rappelés dans le cadre de l'article de notre quotidien que vous citez, il n'est justement pas autorisé de faire de la peinture sur les murs sans demander une autorisation. C'est bien pour ça que j'irai rappeler ce point-là, et ce n'est pas parce que c'est un espace autogéré que l'on ne doit pas respecter certaines règles. J'en appellerai au bon sens, comme dans la majeure partie des cas avec les autres membres des autres collectifs qui sont dans nos bâtiments.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Dans la mesure où ma question est similaire à celle de mon préopinant, je la retire et remercie la municipale pour sa réponse tout en signalant quand même que si les couleurs sont assez proches, disons qu'il me semblait qu'il y avait quand même un peu beaucoup de rouge dans la précédente version et qu'aujourd'hui c'est du noir bien noir, mais ceci n'est qu'un détail.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Ce qu'il faut préciser et je suis retournée encore ce week-end, ils ont en fait remis une couche

noir-gris anthracite, je ne sais pas exactement la terminologie et la Pantone de la couleur, pour recouvrir le rouge, c'était une sorte de tag. Et ils ont donc remis ce gris-noir anthracite et si vous y retournez, vous pourrez voir qu'ils ont refait un très joli tag en gris un peu brillant, et donc plus rouge.

Question

M. Denis Corboz (Soc.) : – Cette question s'adresse à M^{me} Litzistorf à nouveau. Le 16 août dernier, le *24 Heures* nous annonçait qu'un nouveau projet pour le Restaurant de la Vaudaire était sur les rails. Est-ce que l'on pourrait en savoir un petit peu plus ? A la lecture de l'article on comprend que les choses n'ont pas l'air extrêmement simples, qu'il y a du droit, du juridisme qui rentre en matière, mais est-ce qu'il y aurait des bonnes nouvelles à nous annoncer et peut-être que vous pourriez nous donner quelques renseignements plus factuels concernant cet établissement de La Vaudaire à Vidy ?

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme vous l'avez évoqué, rien n'est simple dans cette affaire comme dans d'autres. Peut-être pour commencer un petit rappel pour que l'on se remette dans le projet puisque l'on en a parlé déjà à quelques reprises ici au Conseil communal et à la table de la Municipalité. Tout ça pour dire en préambule que le projet est suivi de très près, contrairement à ce qu'on pourrait des fois penser ou imaginer par rapport à la gestion de l'ensemble du dossier. C'est un projet qui a une procédure complexe, comme vous l'avez évoqué, et l'historique le montre aussi. C'est un instrument qui, entre les mains de la Municipalité, nous permet de faire certaines choses et pas d'autres et en tout cas ce que l'on ne maîtrise pas c'est le rythme de la procédure qui n'est pas donné par la Municipalité, ce qui complexifie passablement les choses.

Petit rappel, nous avons donc ici un droit distinct et permanent de superficie qui arrive à échéance en 2055. Ce DDP a été constitué et voté par votre Conseil en 1954 et il a été prolongé en 2006. Nous devons donc respecter les engagements que le Conseil communal a pris par rapport à cet instrument qu'est le DDP. Je pense que c'est important de le rappeler à ce stade-là de la compétition, si vous me permettez l'expression. Aujourd'hui qu'est-ce que l'on sait sur ce qui s'est passé ces derniers mois ? On voit qu'il y a une cession de ce DDP conditionnée notamment à l'obtention d'un permis de construire entre M. Hirt et le groupe Boas. Pour nous, à la Municipalité, et c'est ce qu'on a aussi évoqué à plusieurs reprises notamment dans la presse, cet acte et cette cession du DDP est faite à titre conditionnel notamment en fonction de l'octroi du permis de construire. C'est un détail qui est important mais qu'il faut avoir à l'esprit pour la suite de la discussion, qui ne va certainement pas s'arrêter à la réponse à la question orale ce soir. Ensuite que s'est-il passé cet été ? Il y a eu une demande qui a été émise par le bénéficiaire du DDP pour mettre à l'enquête une rénovation à l'identique de La Vaudaire. Cette mise à l'enquête a donné lieu à une opposition, celle de Casa Luna. Et on est maintenant face, à la Municipalité, à un projet qui est construit à l'identique qui respecte en tous points les conditions qui sont posées notamment dans le DDP, donc nous avons peu de moyens pour s'opposer à ce projet. On aurait pu, comme on l'a eu entendu au tout début de cette aventure, avoir un projet qui ne respectait pas les conditions du DDP, alors à ce moment-là il eût été « plus simple » avec une plus grande marge de manœuvre de s'opposer.

Ce qui se passe aujourd'hui avec ce dépôt de projet de rénovation à l'identique et ce peu de marge de manœuvre que l'on a, c'est, selon notre vision, une fois l'acte de vente rentré en force, nous pourrions le cas échéant au sein de la Municipalité décider d'activer le droit de préemption, mais nous devrions racheter au prix de l'acte de vente. Et donc si on exerce notre préemption, nous pourrions seulement à ce moment-là réouvrir le jeu et retrouver un preneur pour cet espace qui est juste exemplaire, merveilleux et bien situé. Nous sommes justement dans cette phase où l'on arrive avec cette opposition de Casa Luna et devons se prononcer sur le projet de rénovation à l'identique.

Pour votre question, monsieur Corboz, nous sommes donc à mi-chemin avec des choses que l'on peut dire parce qu'elles ont été décidées et d'autres que l'on ne peut pas encore dire parce qu'elles n'ont pas encore été décidées, encore une fois, nous sommes tributaires de cette procédure, mais les discussions auront lieu ces prochains jours. Par contre une chose est sûre, c'est que l'on voit que peut-être l'instrument du DDP n'est pas idéal pour ce type d'établissement et cela nous fait déjà réfléchir en termes d'enseignement pour la suite et pour d'autres objets. Voilà j'espère qu'en l'état des connaissances et de la phase de la procédure dans laquelle on se trouve actuellement, j'ai pu répondre à votre question.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question a été formulée en juin dernier, je l'ai transmise à M. Pierre-Antoine Hildbrand auquel elle s'adresse, mais le temps avait manqué pour la poser. Elle concerne Uber et de la concurrence représentée par le service de chauffeur plus voiture à la demande offert par l'entreprise californienne. La presse locale nous a donc informés le 16 mai dernier du projet de loi cantonale présenté par Philippe Leuba. Il vise d'une part à imposer à tous les chauffeurs assurant une prestation de taxi un permis professionnel pour le transport des personnes, et exige, d'autre part, des sociétés telles Uber, un siège en Suisse avec l'imposition que cela implique. Ce projet de loi ne devrait-il pas également offrir une disposition sur les conditions de travail et sur l'obligation des cotisations sociales ? Et, question subsidiaire intervenue entre-temps, UberPop a été interdit, en tout cas dans la ville de Zurich, qu'en est-il à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme il l'a dit, le conseiller d'Etat Philippe Leuba propose et met en consultation un projet de modification de la loi sur les activités économiques. Il répond ainsi aux demandes formulées formellement par MM. les députés Blanc et Buffat notamment. Et puis j'ai l'honneur de préparer la réponse qui sera envoyée au nom du Service intercommunal des taxis et soumise très prochainement à la Municipalité de Lausanne. Il ne vous aura pas échappé qu'une partie des personnes mentionnées appartiennent à une ligne politique que vous connaissez bien, mais qui n'est pas la vôtre.

Pour répondre précisément à vos questions s'agissant des conditions de travail ainsi que des assurances sociales, M. le conseiller d'Etat Leuba a été très clair dans la conférence de presse qu'il a annoncée, l'idée est précisément de prévoir un meilleur contrôle, soit des entreprises qui exploiteraient des activités de transports de personnes, soit des diffuseurs de courses, étant entendu que nous ne connaissons pas toujours exactement la nature juridique du lien qui lie ces différentes entités. S'agit-il d'un contrat de travail ? C'est très clair dans certains cas, ça l'est moins dans d'autres, ou s'agit-il de personnes indépendantes. Dans tous les cas, l'idée est de vérifier si des charges sociales sont payées. C'est une volonté claire, il est trop facile de proposer des prix bas lorsque l'on ne paie pas les charges sociales. J'imagine que le Service intercommunal des taxis, ainsi que la Municipalité de Lausanne, répondront positivement à ces nouvelles exigences. J'en suis même certain.

S'agissant de l'existence à Lausanne d'UberPop par rapport aux récentes annonces liées à la ville de Zurich, il faut bien voir que nous vivons dans les mêmes conditions juridiques et que tant à Zurich qu'à Lausanne, nous nous efforçons de lutter contre certaines formes d'exploitation de diffusion de courses par des personnes qui n'ont pas les qualités juridiques pour pouvoir effectuer certaines activités. Mais nous sommes aujourd'hui très limités, non pas par le cadre juridique lui-même, mais par les sanctions que nous pouvons infliger, respectivement les preuves que nous pouvons assembler pour atteindre un objectif clair qui est celui d'empêcher certaines prestations déloyales par rapport aux autres acteurs de la branche. Nous y travaillons, ce n'est pas si facile, nous attendons la révision de la loi cantonale et espérons que par ce moyen nous serons mieux à même de lutter.

Question

M^{me} Anna Zangger (Les Verts) : – Ma question s’adresse à M. Tosato. Les piscines de Lausanne disposent d’un même système de billetterie. C’est à dire que lorsqu’on achète une entrée à la piscine ouverte, en tout cas, c’est un ticket en carton qui nous est remis, que l’on utilise pour rentrer dans la piscine puis pour en sortir. Ce système engendre des déchets considérables, surtout en période estivale. D’autres systèmes existent toutefois ailleurs qui sont beaucoup plus écologiques. Ma question est donc la suivante : quelles sont les considérations qui ont amené la Municipalité à choisir ce modèle de billetterie et la Municipalité envisage-t-elle de modifier cette billetterie pour un système plus écologique ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Effectivement les piscines lausannoises sont équipées du système Skidata pour gérer les différentes entrées. Il a été acheté en 2013 et le choix s’est porté sur ce système par la Municipalité parce que Skidata équipait déjà les piscines de Pully et de Prilly, tout comme un certain nombre d’autres en Suisse romande. C’était le système le plus utilisé et il permet une coordination puisque vous savez que l’on a aussi des abonnements communs.

Autre élément qui a motivé ce choix, c’est que Skidata était le produit d’un groupe local pour ne pas le citer, Kudelski, et cela pèse aussi dans le choix. Le Service des sports s’est inquiété depuis quelques années de cette production de billets qui effectivement génère des déchets, même si le billet doit être gardé par le baigneur et que les surveillants peuvent le lui demander pour vérifier qu’il n’est pas entré soit par le lac, soit en sautant par-dessus les barrières, mais pour celles et ceux qui vont à la piscine je pense que vous avez vu peu de contrôles jusqu’à maintenant. Nous sommes en train de réfléchir. Nous avons demandé aux techniciens de trouver un autre système et il y a une proposition qui semble voir le jour maintenant pour supprimer ce ticket. Il faut en vérifier sa faisabilité et, dès que nous aurons la réponse, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Question

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Ma question s’adresse à M^{me} Litzistorf. Elle concerne le restaurant Le Barbare. En effet, quand il a fermé, il a été annoncé qu’il rouvrirait en 2018 après des travaux et aujourd’hui on constate que rien n’a été commencé et notre groupe s’inquiète un peu de cet état de fait. Donc je remercie la Municipalité de nous dire ce qu’il en est.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je l’ai évoqué, je crois que c’était une question de M. Dolivo à l’époque, j’ai annoncé que l’on allait pouvoir s’en occuper à partir du deuxième semestre. On arrive dans ce deuxième semestre. Je serai en capacité de revenir vers vous prochainement pour vous dire le calendrier plus exact. Et je crois qu’il y a une interpellation de M^{me} Messere sur le sujet. Nous aurons l’occasion de le mettre notamment par écrit.

Question

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ma question s’adresse également à M^{me} Litzistorf et concerne une histoire de moutons. Vous n’êtes pas sans savoir que la Ville possède un troupeau de moutons d’environ une huitantaine de bêtes et ces moutons, tout en pâurant, soulagent les employés communaux sur un nombre important de parcelles du travail pénible, rébarbatif, polluant et bruyant de faucher ces prairies avec des engins mécaniques dans des parcelles qui sont mal situées et mal dévesties.

Cela se passe bien, c’est une bonne idée qui fonctionne depuis quelques années. A l’exception de problèmes récurrents aux Prés de Vidy où par trois fois, depuis la mi-juin de cette année, il y a eu une attaque de moutons par un chien identifié, de même que son propriétaire, et à chaque fois, outre le traumatisme d’un troupeau, il y a eu à déplorer un

certain nombre d'animaux blessés, dont une minorité a pu guérir par elle-même, une autre partie ont dû être recousus par un vétérinaire et un certain nombre ont été achevés parce que trop mal en point. A côté de cela il y a eu chaque fois des moutons morts, et ce sont des brebis qui ont été particulièrement déchirées et qui montraient que le chien s'acharnait par plaisir. Ma question, est-ce que devant la répétition de ces attaques, dont l'auteur est connu, la Ville va prudemment reculer, démonter ses clôtures et recommencer à mécaniser l'entretien, ou est-ce qu'elle va affirmer sa volonté que les moutons ont également droit de cité aux Prés de Vidy et essayer de faire comprendre à certains voisins qu'il y a des choses qui ne se font pas ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme vous pouvez le voir, c'est vrai qu'il y a plusieurs dossiers délicats et divers à gérer, notamment pendant ces périodes estivales. M. Chollet a raison, c'est une belle manière qui a été confirmée par ma prédécesseur, M^{me} Germond, d'utiliser ces moutons pour tondre. C'est plus écologique, il y a un but pédagogique et il n'y a que des valeurs durables ajoutées. Et nous confirmons notre volonté, au sein de la Municipalité, de continuer avec ce système. Ensuite, la question que vous posez et les faits que vous évoquez ont eu lieu et nous avons sévi de manière drastique auprès du propriétaire du chien incriminé. Nous avons fait séquestrer le chien et avons également posé plainte pénale pour obtenir réparation. Nous avons donc vraiment utilisé ici la manière forte pour que cela ne se reproduise plus.

Demande d'un crédit de construction pour le complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré et du transfert de la parcelle 7302 du Patrimoine financier au Patrimoine administratif

Préavis N° 2017/25 du 15 juin 2017

Enfance, jeunesse et quartiers

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR s'est penché attentivement sur ce rapport-préavis et il y a quelques points qui, sans être problématiques, nous semblent devoir être soulignés dans cet hémicycle. Le premier c'est la question de la dépose-minute et des places de parc dédiées à la dépose des enfants. En effet, même si nous considérons qu'effectivement certains enfants peuvent aller à pied, d'autres doivent venir en voiture à l'école, notamment par le fait que leurs parents ont besoin de leur véhicule une fois qu'ils les ont déposés pour aller travailler. Et les réponses qui ont été amenées lors de la commission ne nous paraissent pas vraiment satisfaisantes sur ce point-là. Nous estimons en effet qu'il est important qu'il y ait quelques places dans ce quartier pour que les enfants puissent être déposés le matin avant d'aller à l'école.

Le deuxième point, et c'est plutôt une question que j'ai envie de poser à M. le municipal, c'est celle des cycles scolaires. A Lausanne on a un système assez particulier puisque les établissements primaires et secondaires sont mélangés. Or là c'est une nouvelle construction et on voit, à nouveau, qu'il n'y aurait pas de classe jusqu'en huitième. Je me pose la question de savoir si dans les nouveaux établissements scolaires il ne serait pas utile d'avoir des classes comme dans les autres régions du canton de Vaud, jusqu'en

huitième pour respecter le système vaudois qui veut que dans le cycle primaire les enfants soient tous dans le même établissement jusqu'en huitième.

Enfin, une remarque qui nous est apparue, nous savons que M. le municipal habite ce quartier, il y a eu plusieurs discussions notamment sur l'utilisation des salles de gymnastique et nous nous demandons s'il n'est pas à la fois juge et partie pour juger d'un projet qui est dans le quartier dans lequel il habite. Voilà donc les remarques que le groupe PLR a à faire sur ce préavis, mais dans la mesure où il est nécessaire de construire des classes dans ce quartier, nous l'accepterons dans notre majorité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – C'était une prairie Riant-Pré, il n'y a pas si longtemps, la Ville a décidé de bétonner la nature et une fois que les logements ont été réalisés, comme si on n'avait rien anticipé, on s'est dit qu'il fallait un collège et un APEMS. Mais qui osera s'opposer à un projet pour nos chérubins ? C'est comme si on n'avait pas été capable de savoir que les gens, nouvellement arrivés, n'ont pas seulement besoin d'être logés mais ont aussi besoin de services. C'est « Oui-Oui » découvre le Monde et son fonctionnement, mais se fiche pas mal de la qualité de vie et du réchauffement. C'est sur une dernière parcelle de verdure du quartier, entre deux-trois immeubles, que l'on va défricher pour poser des cubes de béton lisse qui permettront aux sons de ricocher de manière exponentielle pour que se développent ainsi les décibels.

Le projet comporte une loge du concierge sans fenêtre, dix places de parc, deux places pour les deux-roues, c'est insuffisant et pour la dépose rien n'a été résolu, c'est le cirque. C'est du bricolage d'un modèle cubique, engoncé dans un contexte qui manque déjà d'espace, c'est le manque d'anticipation volontaire de la Municipalité qui bétonne et qui réfléchit après et évidemment trop tard. Le groupe UDC refusera ce préavis car nous ne cautionnons ni les méthodes, ni le dogme de la croissance au mépris de la qualité de vie qui préside face à un tel projet. Le groupe UDC refusera donc ce préavis, non contre le programme de ce projet, mais contre les méthodes et les conséquences environnementales irréversibles.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – En acceptant les conclusions du préavis qui nous est soumis ce soir, nous allons accorder un crédit de 23,8 millions à la Municipalité pour la construction d'une école dans le nouveau quartier des Fiches, à Riant-Pré. Cette décision fera suite à l'acceptation en juin dernier, par notre Conseil, du Plan de quartier. Un certain nombre des propos qui ont été tenus par ceux qui m'ont précédé avaient finalement pour objet le Plan de quartier. Avec la création de ce collège avec les places d'APEMS, il s'agit de la conséquence de la création de près de 700 logements dans le quartier des Fiches. Il y a des équipements, parmi lesquels un APEMS qui permettra d'accueillir dignement 84 enfants de 4 à 12 ans, un collège composé de 12 classes primaires, avec les locaux complémentaires nécessaires qui permettent notamment d'avoir les services de psychologie scolaire, de logopédie, de psychomotricité et les locaux médicaux nécessaires. Il y a également une salle de gymnastique qui pourra notamment être mise à disposition d'intervenants extrascolaires puisqu'il y a un grand besoin, et cela a été signalé par une commissaire, de salles de gymnastique à Lausanne.

Evidemment le groupe Socialiste, pour lequel je m'exprime maintenant, dira oui, oui, oui aux six conclusions. Je dis bien trois fois, non pas deux, parce que c'est sans naïveté que nous approuverons le crédit qui nous est proposé. La commission en effet a étudié ce préavis avec rapidité et avec sérieux. Elle a obtenu les réponses et les précisions à toutes les questions qui ont été posées. Nous ne sommes évidemment, en commission, pas entrés dans ce qui est de la compétence municipale et dans certains détails, même si les propositions ont pu être faites et entendues par les personnes présentes. Il s'agit en effet de ne pas être dans une commission, dans une cogestion, et de laisser la responsabilité aux services de l'Administration. Lors de l'ouverture du collège on pourra voir vraisemblablement le résultat de notre confiance et voir que les services ont fonctionné avec les qualités nécessaires pour être dignes de notre confiance.

Soulignons encore deux points. Il y a une urgence pour ce projet puisque ces équipements sont attendus pour la rentrée scolaire 2019 autant que possible. D'autre part, par rapport à la dépose-minute dont il a été question dans une intervention précédente, nous avons reçu l'assurance que ce point serait particulièrement étudié, point qui est relativement délicat puisque idéalement on souhaiterait que les enfants ne viennent pas de façon motorisée à l'école. Mais on est aussi conscient qu'il y a un certain pragmatisme à avoir et qu'il vaut mieux étudier au préalable la question plutôt que de se trouver devant des effets qui ensuite n'auraient pas été prévus. Je vous encourage donc à voter oui, même si c'est quelque chose que l'on traite dans l'urgence, aux conclusions qui nous sont soumises et à permettre à ce projet d'aller de l'avant pour les raisons qui ont été évoquées.

M^{me} Delphine Brun (Les Verts) : – Ce n'est certes jamais une solution idéale de défricher une zone de verdure, mais il faut rappeler, à nouveau, que celle-ci, après étude d'impacts, n'exerce pas de rôle essentiel dans l'accueil ou la fonction de production. Estimant que le projet de Riant-Pré répond à un besoin de densification du Nord lausannois et que les conditions d'utilisation de ces nouveaux locaux favoriseront la vie du quartier, les Verts ne peuvent que saluer ce projet. Concernant la dépose-minute, il est certain que les Verts ne promotionnent en aucun cas l'utilisation de la voiture et préféreraient que les utilisateurs des nouveaux locaux privilégient l'utilisation des transports publics ou l'utilisation de leurs pieds, mais la problématique de la dépose-minute est toutefois une réalité qu'il est difficile d'ignorer, il faudra très certainement y faire face. La sécurité des enfants devant bien entendu être assurée. Une réflexion autour de cet aspect est donc la bienvenue. Les Verts soutiendront donc ce préavis à l'unanimité.

M. Claude Calame (EàG) : – Mon intervention concerne essentiellement, une fois encore, la question controversée de la dépose-minute. On ne peut naturellement que recommander aux élèves, filles et garçons, les déplacements en transports publics, et encore mieux, à pied vers l'école. Si les parents estiment que se pose un problème de sécurité, je vous rappelle que le système « Pédibus » couvre à peu près l'ensemble du territoire de la Ville. Et j'aimerais aussi rappeler que le déplacement à pied est à encourager d'une part pour des questions de santé, ne serait-ce que pour le mouvement par rapport à l'immobilité contrainte en salle de classe, mais il s'agit aussi de favoriser le plaisir des échanges avec les copains, avec les copines, sur le chemin de l'école. Et tout cela est naturellement beaucoup plus favorable que l'enfermement dans une boîte métallique, qui est en général encore bloquée dans les embouteillages. Personnellement je plaiderai donc pour l'interdiction, pure et simple, de la dépose-minute des élèves en voiture auprès des écoles quelle qu'en soit la forme, sauf naturellement, cas exceptionnel. Cela dit, nous approuvons naturellement ce préavis de manière générale et de manière affirmée.

M. Valentin Christe (PLC) : – Permettez-moi en préambule de vous de vous souhaiter, Madame la Présidente, une très belle année de présidence. S'agissant du préavis qui nous est soumis, je relève effectivement, à l'instar de certains de mes préopinants, une certaine précipitation qui a englobé l'ensemble du processus menant à la discussion de ce soir. Avec l'étape que nous avons connue en juin, je crois qu'il faut aussi saluer la flexibilité de la commission qui s'est réunie au mois de juillet et de son rapporteur, M. Hubler, qui a fait son travail durant l'été, à l'heure où d'habitude, nous sommes plutôt à la plage et pas tellement en train de bûcher sur les préavis du Conseil communal.

S'agissant du fond du dossier, je crois qu'il y a quand même une responsabilité de la Commune d'accueillir les écoliers dans de bonnes conditions pour étudier. Et puis sans entrer dans un procès d'intention à l'égard de la Municipalité quant aux raisons pour lesquelles nous avons donc connu cette précipitation autour de ce processus, je crois qu'il faut faire preuve du pragmatisme qu'a évoqué M. Rastorfer à l'instant, pas seulement s'agissant de cette zone de dépose-minute, mais à l'égard de ce préavis dont nous avons malgré tout besoin. Il faudra évidemment étudier une solution, je crois que l'on ne peut pas du jour au lendemain décréter la suppression pure et simple des solutions de dépose-minute, cela me semble complètement irréaliste et pour ne pas dire un petit peu

provocateur. Enfin, les réserves et inquiétudes qui sont liées à de potentielles nuisances sonores qui pourraient résulter de l'utilisation des espaces extérieurs de ce projet ayant été assez largement levées en séance de commission, le groupe PLC vous invite donc à accepter les conclusions de ce préavis et à aller de l'avant avec ce projet. Je vous signale également qu'en novembre dernier notre collègue Nicola Di Giulio avait déposé une interpellation pour connaître le processus et l'anticipation de la Municipalité dans ce dossier, et nous avons reçu la réponse à cette interpellation. Nous nous réjouissons évidemment d'en discuter en plénum.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Hormis la question des places de dépose-minute dont il a été fait largement état et qui, de mon point de vue, feront certainement défaut, je trouve que ce projet est intéressant. Il est complet, de qualité, je ne parle pas de qualité architecturale, je n'y connais rien. Il est nécessaire à ce quartier où j'habite. Et je tenais surtout à m'élever contre la mise en cause personnelle de l'impartialité suggérée du municipal en charge.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – C'est un plaisir de présenter ce préavis devant vous, qui est effectivement la suite d'un long processus. La réponse à l'interpellation Di Giulio en retrace les différentes étapes, notamment le fait qu'au premier abord il a été pensé que les élèves habitant dans le quartier des Fiches pourraient être répartis dans les établissements avoisinants. Puis l'augmentation du programme des Fiches et de la démographie scolaire, dans la ville de Lausanne en général, ont amené à planifier ce projet. Un projet qui a fait l'objet d'un concours d'architecture dont les qualités ont été reconnues, je laisse donc à M^{me} Messere les appréciations concernant l'esthétique du lieu.

Une réflexion aussi par rapport à l'implantation qui a été faite et pour saluer l'engagement de M. Tosato pour ce dossier puisque en tant que prédécesseur, c'est lui qui a notamment participé à toute la démarche liée au concours ce qui, je l'espère, pourra aussi rassurer M^{me} Bettschart par rapport à mon influence sur le programme de ce projet. Et puis signaler par ailleurs que tous les municipaux lausannois doivent habiter Lausanne, un point que je salue et qu'il me semble nécessaire de défendre. Et qu'il est donc normal qu'ils soient périodiquement concernés par des projets dont ils sont plus ou moins proches. Je trouve important que quel que soit le quartier où habite un municipal en charge de l'accueil de jour, en charge des écoles et en charge des quartiers, chaque quartier puisse disposer d'une école, de lieux d'accueil de jour et d'infrastructures de quartier.

Une question a aussi été posée par rapport à la réflexion sur la séparation entre établissements primaires et secondaires et l'opportunité éventuellement de développer des établissements exclusivement secondaires. La problématique est plutôt à prendre dans ce sens-là, Lausanne est l'une des communes – mais non la seule – qui bénéficie d'une dérogation qui lui permet d'avoir des établissements mixtes, primaires et secondaires, qui incluent les 7-8 P avec les 9 à 11 secondaires. Modifier l'organisation et déplacer les 7-8 P dans d'autres bâtiments est une démarche qui est relativement complexe, une réflexion qui sera assurément possible et qui mérite en tout cas d'être examinée pour des projets plus vastes tels que les développements de quartiers que Métamorphose nous promet, mais qui en l'état ne paraissait pas opportune.

En ce qui concerne la question de la dépose-minute, nous avons naturellement pris acte du vœu de la précédente commission qui, à notre sens, demandait donc bien d'accorder un soin particulier à la problématique de la dépose-minute. Ce qui ne veut pas dire que nous souhaitons promouvoir la dépose-minute, au contraire nous souhaitons et nous maintenons le souhait d'encourager la mobilité douce, dans un quartier qui en plus s'y prête particulièrement bien, en tout cas pour tous les habitants des Fiches. Et nous interprétons naturellement ce vœu dans le sens de vouloir que la dépose-minute, dans la mesure où elle est indispensable, soit faite de manière gérée et non subie et d'une manière qui évite de mettre en danger les écoliers qui se trouvent à pied aux environs des voitures. Dans ce

sens-là, nous confirmons que nous nous préoccupons de cette problématique et nous n'avons pas encore proposé de solution, notamment parce que l'évaluation des besoins en dépose-minute et le fait d'éviter d'avoir une zone surdimensionnée est un des points qui mérite d'être vu avec soin. Et puis pour terminer, le souhait de remercier le Conseil communal et la commission qui s'est chargée de ce préavis, et du précédent préavis qui a concerné l'affectation du sol, pour leur diligence en espérant que cela permettra ainsi au collège d'être à disposition des élèves en temps et en heure.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je m'excuse de reprendre la parole après M. le municipal. C'était simplement pour répondre à M. Calame qui estime qu'il n'y a pas besoin de dépose-minute et que les enfants n'ont qu'à aller à pied. Je crois que c'est méconnaître la réalité des familles. C'est méconnaître la réalité des gens qui travaillent, qui doivent parfois se dépêcher parce que l'école qui commence à 8 h 30 et quand on doit être au travail à 9 h 00 un peu plus loin, on est obligé de prendre sa voiture et parfois on n'a pas le choix. Je trouve que dans beaucoup d'écoles la dépose des enfants en voiture est souvent problématique. Il n'y a pas de places de parc qui sont prévues à cet effet, résultat c'est tout le quartier qui est encombré. Et plutôt que de prévenir en prévoyant dès le départ un certain nombre de places de parc idoines, eh bien à la fin c'est le cheni dans les quartiers et, résultat, tout le monde est mécontent. Donc mieux vaut prévenir et puis prévoir dès le départ un nombre de places adéquat.

La discussion est close

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La commission a choisi de regrouper les conclusions 1 à 6, de les voter donc globalement, et elles ont été acceptées par 11 oui contre 1 non.

Vote

La présidente : – Nous allons donc en faire de même et nous allons donc voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus, 0 abstention, vous avez accepté ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/25 de la Municipalité, du 15 juin 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'585'000.– pour la construction du complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré, ainsi que d'une salle de gymnastique et d'un APEMS de 84 places et de CHF 218'800.– pour le transfert au patrimoine administratif de la parcelle n° 7'302 ;
2. de balancer les dépenses de CHF 528'000.– relatives à la participation aux frais d'équipements collectifs liées aux parcelles du lot 1 de construction du crédit d'investissement sur le compte 4900.3.61001.3474 du Service du logement et des gérances, par le prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 5800.331 du Service des écoles primaires et secondaires ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses du crédit d'études (5800.582.503), par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 ;

- de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions ou recettes qui pourraient être accordées.

Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495 000.- pour un programme de travaux additionnels

Préavis N° 2017/15 du 13 avril 2017

Logement, environnement et architecture

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M^{me} Caroline Alvarez Henry (Soc.), rapportrice : – Je voulais juste faire remarquer qu'il y a une erreur qui s'est glissée à la fin du rapport que vous avez reçu. Nous n'avons pas traité le postulat, mais bien le préavis concernant le Musée historique.

La discussion est ouverte

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR va accepter avec un certain enthousiasme ce rapport qui prévoit donc d'accorder un crédit pour notamment la suppression des verrières qui donnent, du Musée historique, sur la place de la Cathédrale, ainsi que l'ouverture d'une cafétéria qui permettra aussi aux Lausannois de profiter du jardin du Musée historique dont on sait qu'il est magnifique. Le seul point que l'on peut regretter c'est que je me rappelle, en tant que membre de la commission principale sur les travaux du Musée historique, le premier point qui avait été abordé en séance était précisément qu'allons-nous faire de ces verrières qui sont universellement considérées comme des verrues, avant que le SIPAL leur trouve un intérêt particulier et qu'elles finissent classées. On nous avait dit à cette époque que cela était tout à fait impossible, que le projet était ficelé, qu'il ne pouvait plus bouger et que l'on se contenterait de les repeindre. On voit avec plaisir qu'il y a eu ensuite une interpellation de M. Gianni-John Schneider qui a donné lieu à ce crédit complémentaire et à cette nouvelle orientation du projet dont on se réjouit.

Mais c'est une procédure un peu longue et assez peu rationnelle vu que cela nécessite de réunir aussi d'autres personnes. Je sais qu'il a été mentionné par M. Rastorfer que le rôle du Conseil, même dans les préavis d'architecture, n'est pas de faire de la cogestion, et je suis bien d'accord avec ce point, mais je pense que parfois il y a un avis des conseillers qui peut être intéressant, aussi pour la Municipalité, surtout quand il est aussi violemment unanime que cette question des verrières et que cela aurait peut-être pu être intégré avant. C'est peut-être un des éléments du changement de Municipalité et du renouvellement des institutions qui fait que l'on a pu procéder ainsi.

Et le deuxième point que je voulais relever concerne la rédaction du préavis. Je trouve un peu difficile de se rendre compte de la marquise qui va être faite. Selon un principe de confiance et de bonne foi, je pense que ce sera mieux que ce que l'on a actuellement, mais ce serait bien si ce préavis intégrait aussi des éléments un peu plus visuels. Mais à part ça, vous avez le plein soutien enthousiaste du groupe PLR sur ce rapport.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je vais demander à M. Tétaz de passer les images que je vous ai préparées (*M. Tétaz affiche au rétroprojecteur les photos*). J'ai participé à la commission où effectivement on a vu le projet qui avait été préparé par la Municipalité pour remplacer les verrues et j'y viendrai plus tard. Il était prévu, lors de la commission, que serait joint au préavis le projet en question. Alors petite piqure de rappel des images que j'ai montrées juste avant les vacances, afin de vous remémorer ce qu'une conseillère

communale avait dit à l'époque au sujet d'une architecture malvenue : « Vous n'aurez pas assez de larmes pour vous consoler de ce bâtiment ». Elle ne parlait pas encore de celui à Charles-Vuillermet, mais d'un bâtiment qui est à la rue Cité-Derrière que voilà. C'est une intervention qui est tout à fait contemporaine, de manière assez lourde, peu modeste, dans un contexte historique, ce qui me paraît évidemment assez malvenu.

Elle aurait aussi pu parler de Vuillermet ou de la place de la Cathédrale tant les projets publics dans cette cité, les projets de la Municipalité de l'époque, pas si lointaine, ont gravement et durablement gâché le cachet de cette ville historique. Vous avez ici une responsabilité envers le patrimoine national, envers un bâtiment unique, classé en note 1 à l'inventaire des monuments historiques et je vous demande de réfléchir à ce que vous allez voter car ce qui sera décidé ce soir vous allez l'imposer à un joyau culturel et historique pendant sans doute une quarantaine d'années. Ce n'est pas un bâtiment que l'on peut raser pour refaire mieux, on n'a pas trop le droit de se tromper quand on touche au patrimoine national.

Dans les années quatre-vingt, l'architecte de l'époque a trouvé opportun de clairement dissocier l'ajout du bâtiment, avec les goûts de l'époque. Alors la dissociation est très réussie parce que le mariage n'a en fait jamais pris, il me semble. Les trous béants engendrés par les verrières sont très malheureux. C'est un euphémisme. Autant que la poutre métallique, laquée blanc, et la balustrade d'escaliers, qui n'est pas aux normes d'ailleurs, qui fait penser au garde-corps du *Titanic*. C'est le néoclassicisme de l'époque qui a particulièrement mal vieilli et très vite vieilli et mes professeurs d'architecture m'ont avoué leur honte d'avoir eu la main aussi pesante. Il faut bien avouer ses gaffes de temps en temps. Ces verrières nous déplaisent presque unanimement. Avant d'entrer au Conseil communal, mon projet était d'ailleurs de m'occuper de cette devanture. Gianni-John Schneider, avec qui je partage une amitié commune, m'a devancée, ce qui est très bien aussi... (*rires dans l'assemblée*) ... mais qu'est-ce que j'ai révélé ?

C'est dommage que le projet ne soit pas joint au préavis pour que les gens sachent sur quoi ils vont voter, et c'est pour cela que je projette maintenant cette devanture. Le projet propose une palissade, un mur qui longe la façade, et à côté de cela une vitrine rectangulaire. C'est donc une palissade de hangar et une vitrine de commerce, avec l'entrée qui se fait du côté latéral par rapport à la palissade. Autrement dit ce n'est pas du tout une entrée évidente, mais qu'il va falloir deviner, une bonne architecture ne doit pas souffrir de fléchages. Je sais que le temps presse et j'ai hâte de redécouvrir mon musée préféré, mais ce n'est pas une entrée pour un musée d'art contemporain que j'attends, mais une idée modeste et avenante, un pont d'invitation et non un mur de complications.

Pour la création de la cafétéria, j'ai fait un cercle d'une centaine de mètres autour du Musée historique de l'Ancien Evêché, vous avez un nombre important de débits de boissons dont une certaine pinte appartenant à la Ville dont on attend depuis longtemps la réouverture, c'est à dire le Barbare. Il paraît compliqué qu'une cafétéria soit gérée à l'année par le personnel de l'accueil, en revanche préparer l'endroit afin que l'on dispose d'un kit de petite réception pour les occasions exceptionnelles me semblerait plus respectueux et plus raisonnable face aux commerces de la Ville et plus en phase avec le lieu, et notamment les personnes qui y travaillent. Pour rappel, les commerces de la Cité ne vivent étonnamment pas du tourisme. Un restaurateur racontait que lorsque les touristes se commandent une entrecôte, ils se la partagent. Je vous demande de les croire. Il y a assez de commerces où boire un verre. Il ne faut pas créer encore plus de concurrence à l'année, ou même saisonnière, c'est vraiment très dur pour eux et en plus on manque de places de parc. Je vous demande donc de ne pas accepter ce préavis si le projet ne vous satisfait pas pleinement et totalement. Moi, je refuse ce préavis.

M. Gianni-John Schneider (Soc.) : – En préambule je voulais dire que j'étais flatté, madame Messere, mais j'ai pour habitude de choisir mes amis ; et je salue également dans cette salle la présence de M. Laurent Golay, directeur du Musée historique de Lausanne.

La commission pour le Préavis 2017/15, qui fait l'objet de l'urgence ce soir, a siégé le 7 juin. Quant à la réponse municipale à mon interpellation ordinaire, déposée le 26 avril 2016, elle ne m'est parvenue que le 22 juin. Quinze jours après la séance de la commission pour ce préavis.

Je déclare toutefois ici être extrêmement satisfait par la réponse du préavis, cela aura permis d'atteindre l'essentiel, à savoir la transformation de la façade extérieure du MHL, retirer les deux verrières remplacées par des grandes baies vitrées, ainsi que la création de la buvette dans les jardins et dont l'accès ne se fera que par le Musée. J'ai dit en commission que j'aurais souhaité un geste architectural innovant et un peu plus audacieux, a fortiori pour le Musée à la Cité. Mais, je siège aussi à la Commission permanente des finances et cela me semble financièrement peu réaliste en ce moment. J'ai confiance en la chef du Service d'architecture et du bureau en charge du projet qui nous ont présenté en commission un compromis fort intéressant au niveau esthétique. Je m'en félicite. Je remercie également le PLR, M. Carrel, pour son enthousiasme à ce projet. La marquise ne se fera pas du tout mais je souhaite aussi que l'on privilégie un aménagement de l'esplanade devant le musée, du traitement du sol, enlever le bitume, remettre les pavés et surtout que l'on obtienne la suppression auprès de l'Etat, du Service de la Santé et de la Chancellerie, de ces cinq places jaunes en face de l'entrée du MHL, au sud de la cathédrale, qui sont une honte, que dis-je, un scandale. Une réponse orale m'a été donnée que ces cinq places étaient du provisoire mais tout le monde sait, et moi que très tardivement, que le provisoire dure dans ce canton. Alors je souhaite que soit inscrit le côté éphémère et que ces cinq places disparaissent d'ici fin septembre. Je vous remercie pour votre attention et vous prie, au nom du groupe PS, de soutenir ce préavis.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je faisais également partie de la première commission qui a abordé le préavis principal sur la modification du Musée historique de Lausanne et je ne peux que confirmer y avoir aussi entendu à ce moment-là, de ne pas vouloir aborder la question de la façade. Aujourd'hui, on ne nous présente en fait pas de projet, juste quelques lignes. Nous ne savons pas vraiment par quoi l'actuel sera remplacé, et surtout je ne comprends pas l'urgence qu'il y a, ni de traiter ces questions aujourd'hui, ni de la traiter en l'absence de plans et sans avoir le temps nécessaire pour l'étudier après.

A vrai dire, on est un peu dans l'embarras par rapport à un vote sur ce préavis. Selon le projet présenté, je ne pense que le PLC sera favorable ou non, peut-être une partie pour, une partie contre, mais aujourd'hui, franchement, je ne sais pas comment m'exprimer sur la question. Et encore en plus j'ai des doutes quant à l'urgence, à vrai dire je ne crois pas du tout qu'il y ait urgence dans ce dossier. Si quelqu'un peut me répondre sur ces questions, je vous remercie de votre attention.

M^{me} Alice Genoud (Les Verts) : – Une des conclusions de cette commission pourrait être des goûts et des couleurs. Je pense que l'on a pu vraiment en parler de long en large pour savoir de quelle couleur était la baie vitrée, comment est-ce qu'il fallait la faire, etc. Je pense que l'exposé relativement longuet de M^{me} Anita Messere nous a aussi montré qu'il est important de pouvoir donner son avis, mais en respectant ce qui est fait par la Ville de Lausanne. Pour ce qui est du groupe des Verts, le projet présenté, qui est aussi en annexe du rapport-préavis et donc disponible pour tout le monde, permet vraiment de valoriser également ce qui va être à l'intérieur. Le but est de prendre les motifs de la salle bernoise, une salle emblématique du Musée historique, qui va permettre de créer un espace convivial à l'entrée du musée pour les nombreux futurs visiteurs de cet espace.

Pour ce qui est de la buvette, qui est relativement petite, elle a vocation de permettre aux visiteurs de pouvoir juste se poser un moment pour pouvoir digérer les nombreuses et intéressantes informations qui leur seront contées pendant leur visite. Il me semble vraiment important de pouvoir non seulement valoriser ce jardin historique, mais de pouvoir permettre à toutes et à tous de profiter aussi plus largement de ce musée par une petite buvette qui ne fera aucunement concurrence aux différentes et variées offres de

restauration qui sont celles de la Cité. Les Verts vont donc vous inviter à accepter avec joie ce rapport-préavis.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – J'étais aussi dans cette commission et je ne peux que rejoindre les remarques de M. Schneider concernant la problématique des places de parc qui ont été dessinées au pied de la cathédrale. On n'a malheureusement pas de photo mais je vous invite à aller regarder, c'est assez impressionnant. Et il y a une autre chose que je voulais vous montrer, malheureusement la photo est en noir-blanc, mais c'est également un sujet dont on a parlé en commission et quelque chose de très choquant dans le centre historique où il y a beaucoup de touristes en été, ce sont les échafaudages qui entourent ce type de chantier. On invite vraiment la Municipalité à veiller, d'une façon ou d'une autre, à avoir une autre carte de visite autour des bâtiments historiques qui sont rénovés. C'est un petit exemple parmi d'autres, mais allez jeter un petit coup d'œil, entre les voitures qui sont au pied de la cathédrale et les échafaudages, c'est vraiment horrible.

Par contre, en ce qui concerne le préavis lui-même, notre groupe Vert'libéraux-PDC soutiendra la création de l'ouverture de ce petit jardin pour les visiteurs. C'est vraiment quelque chose que l'on a tous eu l'occasion d'aller visiter quand il y a le sympathique petit apéritif des Services industriels et c'est vraiment une bonne idée de le mettre à disposition de la population et d'améliorer ces horribles verrières qui sont en façade, ce sera toujours mieux que maintenant. On vous invite donc également à accepter ce rapport-préavis.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je viens d'entendre que le projet serait en annexe du préavis. Malheureusement je dois dire à la personne qui a donné cette information qu'il n'y a pas d'annexe à ce préavis et qu'il n'y a donc pas le projet dans les documents dont nous pouvons disposer en tant que conseillers communaux. Je regarderai directement avec la personne qui a des compléments à me donner, mais en tout cas nous n'avons pas d'annexe dans les documents qui nous étaient soumis comme conseillers communaux.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, logement, environnement et architecture : – Il y a plusieurs éléments qui ont été évoqués ce soir par rapport à ce Musée historique de Lausanne. Peut-être le premier et pas des moindres, c'est vrai que ces verrières font l'unanimité contre elles. Cela se retrouve aussi dans le fait qu'à l'issue de la mise à l'enquête il n'y a eu aucune opposition par rapport à la proposition qui a été faite et qui vous a été soumise en commission par rapport au choix de supprimer ces verrières et de laisser la place à de grandes baies vitrées.

Concernant les éléments qui ont été évoqués par rapport au contexte ou à l'architecture, je crois que M^{me} Genoud a évoqué à un moment donné, sous forme de boutade, qu'il y a des goûts et des couleurs divers et variés, c'est clair ici, comme partout ailleurs. Le choix qui a été fait par rapport à l'approche qui aurait été souhaitée dans l'enthousiasme de M. Gianni-John Schneider, c'est le parti pris finalement d'aller vers de la sobriété et de l'efficacité. Et là je rejoins M^{me} Messere qui a montré le contexte et l'écrin de la Cité dans laquelle on se trouve, d'avoir aussi en tête ces paramètres-là que l'on a fait ces choix architecturaux, sobres et efficaces, parce que la vedette dont on parle aujourd'hui est le musée mais que la pièce maîtresse de la Cité, c'est la cathédrale.

Et c'est aussi avec ce contexte historique dans lequel on s'inscrit, que ce choix a été fait. Il y a aussi toute cette recherche et cette dynamique de ce geste architectural sobre et efficace qui se sont dirigées vers une approche historique. Par rapport à la programmation du bâtiment dans lequel on se retrouve, M^{me} Genoud y a fait une allusion, c'est vrai qu'il y a aussi, dans l'envie qui doit encore se concrétiser, l'idée de faire un dialogue entre une œuvre qui est à l'intérieur du bâtiment et ce qui pourrait, en miroir, se retrouver dans l'aménagement de l'espace public de qualité qui pourrait aussi servir de première zone d'écrin par rapport à l'ensemble de la Cité. Ceci pour préciser la démarche architecturale qui a donné lieu à ce projet que nous avons présenté dans son ensemble, au tout début de la séance de commission. Il est vrai que par rapport à l'envie de mettre dorénavant un tout

petit peu plus de visuel et de contenu, c'est une demande que l'on a bien enregistrée, et que ce ne soit pas à l'issue ou pendant la séance que vous puissiez avoir accès à des plans et des images.

Peut-être un élément que j'aurais dû citer en préambule, nous souhaitons aller vite et bien parce que l'on sentait cette unanimité derrière l'aménagement de ce « nouveau projet ». Et puis les belles intelligences se sont rencontrées entre l'idée de M. Schneider et la volonté de notre syndic d'aller rapidement sur ce projet dans la forme qui vous est proposée ce soir. Sur la partie de la buvette, je crois que nous avons aussi évoqué le sujet longuement en commission. Il faut juste rappeler que, comme dans tous les musées, nous souhaitons justement mettre l'accent sur cette buvette et il n'y a pas de concurrence. Pour qu'il y en ait une, il faut que l'on soit justement sur le même segment. On est d'abord dans l'idée d'offrir cette buvette aux visiteurs du musée et il n'y aura pas de production de plats ou de menus du jour qui pourraient entrer en concurrence avec des restaurants qui sont à la Cité. Ce sera réservé pour l'instant aux visiteurs du musée qui pourront se sustenter de certains petits éléments pour se nourrir et boire quelque chose comme on voit dans tous les musées. Au niveau de la concurrence, on ne sent pas très bien sur quel segment veut argumenter M^{me} Messere mais nous aurons l'occasion d'y revenir peut-être plus tard.

Concernant le dernier élément par rapport à ces places de parc, je crois que vous avez entendu la réponse faite oralement, que ce n'est pas satisfaisant de les retrouver dans cet écrin. Et peut-être encore un tout dernier point qui revient aussi de manière récurrente dans les séances de commission pour ce projet et qui nous tient très à cœur à la Municipalité, c'est finalement de travailler sur une approche artistique active des chantiers. Je ne me souviens plus qui a posé la question sur les palissades, il est vrai que c'est une problématique qui nous intéresse beaucoup. Nous allons au devant de nombreux chantiers et nous souhaiterions justement les égayer, en faire des outils « pédagogiques » et allons peut-être revenir vers vous avec quelques propositions intéressantes.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ce n'est pas habituel d'intervenir après la Municipalité. Je l'ai fait parce qu'un adverbe temporel m'a incitée à le faire justement. Dans l'intervention de M^{me} Litzistorf, lorsque l'on parlait de buvette, j'ai entendu le « pour l'instant » et j'en suis très contente par ce que le fait d'avoir l'ouverture d'une buvette dans un jardin aussi joli que celui du musée est quelque chose dont on va tous se réjouir, pas seulement les touristes ou les visiteurs du musée, mais également, je l'espère, à terme, les Lausannoise et les Lausannois qui voudront se poser un petit moment dans ce lieu. Et puis puisque l'on a reçu des notes de séance qui décrivent assez bien les discussions, la phrase « ...enfin l'accès au tout public par une entrée séparée pourra toujours être évaluée plus tard sur la base des expériences des premières années », je trouve que c'est quelque chose auquel on peut effectivement se raccrocher.

La discussion est close

M^{me} Caroline Alvarez Henry (Soc.), rapportrice : – Nous avons voté les quatre conclusions séparément. Conclusion 1 : 7 oui, 1 abstention, 1 non. Conclusion 2 : 8 oui, 1 abstention, 0 non. Conclusion 3 : 7 oui, 1 abstention, 1 non. Conclusion 4 : 8 oui, 0 abstention, 1 non.

Vote

La présidente : – Je rappelle que la phrase « Résultat du vote pour le renvoi du postulat devant la Municipalité : pour, à l'unanimité » est à tracer, donc cela ne concerne pas ce rapport. Je vous propose de voter en bloc les quatre conclusions pour ce rapport-préavis. Celles et ceux qui acceptent les quatre conclusions de ce rapport-préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, 1 refus, vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le préavis N° 2017/15 de la Municipalité, du 13 avril 2017 ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 495'000.– au crédit alloué par le préavis N° 2014/74, destiné au financement du projet de suppression des verrières existantes et de modification de la façade d'entrée du Musée historique de Lausanne ;
2. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable d'un montant équivalent au crédit mentionné sous chiffre 1 et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser l'attribution d'un mandat complémentaire d'étude pour le couvert métallique et les aménagements extérieurs au bureau d'architectes pour un montant de CHF 29'000.– TTC financé par le crédit d'investissement (DIPA : 4900.503.3485) pour la rénovation et transformation de l'exposition permanente et par le crédit cadre CC4 (DIPA : 4900. 503.3479) pour les travaux d'entretien du Musée historique de Lausanne, poste des réserves et imprévus ;
4. d'autoriser le financement du projet de buvette dans le jardin à hauteur de CHF 160'000.– TTC dans le cadre du crédit d'investissement (DIPA : 4900. 503.3485) pour la rénovation et transformation de l'exposition permanente et par le crédit cadre CC4 (DIPA : 4900. 503.3479) pour les travaux d'entretien du Musée historique de Lausanne, poste des réserves et imprévus.

La présidente : – Vous pensez bien qu'à huit heures moins dix on ne va pas prendre la troisième urgence municipale, Préavis N° 2017/14, elle sera reprise le 5 septembre ainsi que les deux urgences municipales sur le parking à Lausanne et les 1600 vaches à lait supplémentaires. Je clos ainsi cette première séance et vous invite à rejoindre la Maison de quartier Sous-Gare.

La séance est levée à 19 h 55

Rédaction et mise en page : *Didier Ambühl*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16